

LE FORUM

**BULLETIN DU RÉSEAU DES
FORUMS ANDRÉ-NAUD**



Décembre 2013
Numéro 27

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LIMINAIRE	3
SECTION 1 : ACTUALITÉS	
✂ Réunion de prêtres dissidents <i>par Alain Pronkin</i>	7
✂ Notre texte et la loi 52 <i>par André Gadbois</i>	8
✂ Combat social et écologique <i>par André Beauchamp</i>	11
✂ Accueil Bouchard <i>par Maurice Boutin</i>	16
SECTION 2 : DOSSIERS	
✂ Femmes prêtres <i>par Onil Perrier</i>	22
✂ Indissolubilité du mariage	26
✂ Divorcés remariés <i>par Sandro Magister</i>	37
✂ F synode 2014 <i>par Stéphanie Le Bars</i>	40
✂ Le questionnaire	42
✂ F enquête sur les divorcés remariés	44
SECTION 3 : SPIRITUALITÉ	
✂ Il a souffert <i>par Joan Chittister</i>	46
✂ La conscience chrétienne adulte <i>par André Naud</i>	52
SECTION 4 : VIE DU RÉSEAU	
✂ Thématique RFAN 2013	58
✂ Mot d'ouverture AG 2013	59
✂ Bilan du FAN St-Jean/Longueuil <i>par Lucien Lemieux</i>	60
✂ Bilan du FAN Trois-Rivières/Nicolet	61
✂ Bilan du FAN Montréal <i>par André Gadbois</i>	62
✂ Bilan de l'équipe nationale <i>par André Gadbois</i>	63
✂ Projet de procès-verbal de l'AG	65
✂ La contestation s'invite dans l'Église du Québec <i>par Jean-Claude Leclerc</i>	66
✂ Libérer la parole <i>par Robert Hotte</i>	68
INSCRIPTION ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	71 et 73

LIMINAIRE

André Gadbois

pour l'équipe éditoriale

Trois des quatre rédacteurs de l'Évangile ou des évangiles écrivent qu'après sa plongée dans le Jourdain par son cousin Jean le Baptiste, Jésus s'est retiré ou a été conduit dans le désert et il a été «tenté» au sujet de sa façon de vivre, des valeurs sur lesquelles il miserait pour rencontrer Dieu dans ce que ses contemporains vivaient. Tentant le pouvoir, n'est-ce pas? Et la magie, et la poudre aux yeux, et le toc présenté comme du vrai alors? Et l'atteinte de la réussite individuelle qui en met plein les yeux et te rend adorable? Pendant ces jours de prière, de combat et de réflexion, la CONSCIENCE du p'tit gars de Nazareth a dû avoir chaud! Comment être fidèle à soi, à son peuple et à l'Éternel que parfois inconsciemment je peux réduire à mes petites constructions intellectuelles! C'est si facile!

Probablement rempli d'assurance, de tendresse et d'espérance en cet Éternel qu'il se mit à nommer «abba» (belle façon d'éloigner la religiosité et de ramener la présence de l'Éternel dans l'épaisseur de la condition humaine), il se mit à observer, selon la superbe expression de Pierre de Loch, «le surveillant du quotidien». Dans la région on se mit à parler de lui alors que lui parlait d'eux : on parlait sûrement de sa chaleur, de son attention, de sa proximité, de sa compassion et de... son audacieuse liberté; lui parlait de la veuve et du juge, du gérant habile, du fils perdu qui s'est retrouvé et accueilli par son père, du serviteur fidèle, du semeur et du vigneron, du lépreux, du Samaritain, du difficile et dangereux métier de pêcheur, de l'hypocrisie et du formalisme, et de la fidèle complicité de son «abba». Il cherchait à déceler le visage et la compréhension de son Père dans le quotidien du monde réel : par rapport à celle des grands prêtres, la fidélité de Jésus était *brouillonne*, donc non dogmatique, ni institutionnelle, ni prévisible, ni décourageante. Étonnante, oui! Ressuscitante : bien sûr! Contagieuse : certainement car elle faisait des petits, elle entraînait.

LIMINAIRE

Jésus était à hauteur d'homme, sans piédestal, en véritable dialogue avec celles et ceux qui survenaient dans sa vie. Il n'enfermait personne dans leurs actes passés et il travaillait à «la construction du devenir humain». (Pierre de Loch) Son Esprit nous a été donné pour la continuation de cette construction qui ne se fera jamais sans confrontation, sans débats, sans opposition. «Aimer tout être humain tel qu'il est et quoiqu'il fasse, sans le juger et jusqu'à croire en ce qu'il peut être, par-delà tout le mauvais qui est en lui. Et non par faiblesse ou aveuglement, mais dans la plus grande lucidité et un comportement sans complicité aucune avec ce qui fait sa misère. D'une bienveillance intraitable. D'une écoute qui peut tout entendre mais qui ne concède rien aux envies ni aux gémissements. D'un dévouement sans restriction, mais d'une justesse sans compromis. D'une fidélité sans faille, mais dans le refus le plus strict de toute dépendance.» (Maurice Bellet, *Je ne suis pas venu apporter la paix*, Albin Michel p. 187)

Le présent Bulletin, numéro 27, cherche à illustrer cette lente et difficile construction en train de se faire... comme une grossesse, plutôt comme des grossesses. Car naît ici un petit François, et là-bas une Christine puis un Guy, et là une petite Claire dont nous sommes fiers. La famille grossit, la table s'allonge! Dans la section 1 (Actualité), André Beauchamp réfléchit sur le COMBAT écologique et Maurice Boutin le fait sur l'accueil dans le contexte actuel au Québec; les membres du FAN de Montréal ont ensemble rédigé une lettre pour appuyer le projet de loi 52 et ont vécu eux aussi (entre eux) un combat pour tenter de s'approcher de la vérité en toute conscience. Conscients eux aussi de leur combat, les prêtres autrichiens se sont réunis pour évaluer leur combat en faveur d'une réforme sérieuse de leur Institution.

LIMINAIRE

La section 2 (Dossiers) nous offre 3 documents reliés au prochain synode romain qui aura lieu en octobre 2014 et qui portera sur la famille. Les organisateurs de cet événement ont cherché à susciter la collaboration de celles et de ceux qui ont le plaisir de vivre ACTUELLEMENT dans une famille ou qui se soucient de l'avenir des familles souvent attristées par la division, le rejet, la solitude, le divorce... Sans savoir que le délai pour être consultés serait si court, les participantes et participants à l'assemblée générale du RFAN le 23 octobre dernier ont entériné une proposition visant à prendre et à donner la parole sur ce sujet. Le quatrième document, celui de Onil Perrier, porte sur les femmes-prêtres : un dossier bloqué qui mériterait de l'ouverture.

Les deux textes de la section 3 (Spiritualité) sont nourrissants pour l'âme : ils agissent comme des massages pour contribuer à notre détente, à notre plénitude, à notre sérénité. Joan Chittister déroule lentement sa pensée pour nous aider à apprivoiser la souffrance, celle de Jésus et la nôtre. Jésus a souffert et sa souffrance n'est pas un paiement à Dieu que nous, humains, aurions offensé. «C'est ce que les gens ont fait à Jésus qui l'a tué.» André Naud que, selon moi, nous ne consultons pas assez souvent, a écrit un texte ROBUSTE capable de nous guider pour en arriver nous-mêmes à une CONSCIENCE ROBUSTE. Trop souvent, encore selon moi, notre distance par rapport à la foi officielle peut apparaître comme une liberté abusive et une pente glissante. André Naud est un excellent guide capable de nous rassurer.

Et la dernière section (4) est consacrée à la Vie de notre réseau. Elle donne un aperçu de notre dernière assemblée générale au cours de laquelle le juriste et théologien GUY DURAND a interpellé notre conscience. Excellente conférence! Belle participation!

LIMINAIRE

Je profite de ce numéro pour rappeler à tous les membres, sympathisantes et sympathisants, abonnées et abonnés, que c'est le temps de renouveler notre cotisation. L'an dernier nous avons décidé de faire ce rappel à la fin de chaque assemblée générale : le voici donc. Évidemment ce rappel ne concerne que celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait. À l'assemblée générale du 23 octobre, tous les membres présents ont évidemment renouvelé leur adhésion!

Pour des raisons de santé, Hélène Bournival a dû quitter sa tâche de registraire qu'elle accomplissait depuis le début du Forum André-Naud (2006). Grand merci à Hélène.

L'adresse courriel du RFAN n'a pas changé : forum.andre.naud@sympatico.ca

Toutefois l'adresse POSTALE est nouvelle :

Réseau des Forums André-Naud
380 rue Bon-Air
Laval Qc
H7B 1B5

Heureux Noël à vous, à votre famille, à vos proches. Que votre quête de vie en abondance, de conscience allumée, d'espérance dans le patrimoine commun de l'humanité, et de foi dans «le survenant du quotidien» révélant le Seigneur soit guidée par l'Étoile de Bethléem.

A
C
T
U
A
L
I
T
É
S

SECTION 1

RENCONTRE INTERNATIONALE DE PRÊTRES DISSIDENTS EN AUTRICHE

Alain Pronkin
Chercheur CÉINR

Une trentaine de prêtres originaires d'Autriche, d'Allemagne, de Suisse, d'Irlande, d'Australie et des États-Unis se sont retrouvés du 10 au 12 octobre à Bregenz, dans l'ouest de l'Autriche pour réclamer une réforme profonde du fonctionnement de l'Église catholique. Les "Initiatives de prêtres" d'Autriche et de Suisse sont à l'origine de cette rencontre internationale, à laquelle participent aussi des laïcs réformateurs. Le mouvement s'était fait connaître en 2011 avec l'« Appel à la désobéissance » lancé par l'Initiative de prêtres autrichiens, qui avait en quelques mois recueilli quelque 430 signatures, soit environ 15% du clergé autrichien. L'inspirateur de ce mouvement réformateur assez radical pour aller jusqu'à la désobéissance, une faute grave dans le clergé de l'Église catholique, n'avait rien d'un obscur curé de paroisse. Helmut Schüller a été dans les années 90 le numéro 2 de l'Église d'Autriche. Il avait été nommé

en 1995 vicaire général de Vienne, poste où il succédait au cardinal Christoph Schönborn, lui-même devenu archevêque. Sa mission était délicate : tourner la page des scandales de pédophilie qui avaient marqué l'ère du prédécesseur de Schönborn à la tête de l'archevêché de Vienne, le cardinal Hans Hermann Groër. Quelques années après, en 1999, le remuant Helmut Schüller était remplacé.

Tournée promotionnelle aux États-Unis

Lors d'une tournée cet été aux États-Unis intitulée le Catholic Tipping Point Tour (Tournée catholique du point de rupture), Helmut Schüller expliquait à la revue *Commonweal* que son propre « point de rupture » remontait au milieu des années 90, lorsqu'il avait constaté que l'Église s'acheminait vers un inéluctable déclin, faute de renouvellement dans les hommes et dans les idées. Il voulait donc ouvrir une discussion sans tabous sur l'ordination de femmes et de prêtres mariés. « *Nous sommes les seuls à pouvoir agir car nous sommes dans la hiérarchie de l'Église* », expliquait-il aux prêtres qu'il appelait à le soutenir. Beaucoup regimbaient devant l'idée de désobéir, mais il leur rétorquait : « *Qu'avez-vous gagné*

à être obéissants ? Le moindre début de réforme de l'Eglise ?»

Les Initiatives de prêtres ont pris de l'ampleur dans les pays de langue allemande d'abord, mais aussi plus récemment aux Etats-Unis et en Irlande. Le réformisme, ou en tout cas l'ouverture d'esprit du nouveau pape apporte de l'eau à leur moulin, mais démobilise un peu les troupes. «*Mon espoir est que les gestes vont se transformer un jour en changements systématiques*», déclare Helmut Schüller. En attendant, il ne renonce pas «*à rendre l'institution nerveuse*», institution dont il se plaint à souligner le caractère totalitaire.



MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Une autre position chrétienne

Le respect du caractère sacré de la vie : c'est sur cela que s'appuie l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AÉCQ) pour s'opposer vigoureusement au projet de loi déposé par le gouvernement du Québec sur l'encadrement du «mourir dans la dignité». Ce sujet, qui touche les valeurs et les convictions profondes de chacune et chacun, suscite facilement les passions et il devient difficile de prêter une oreille attentive aux arguments valables et solides de la

partie adverse. Cela encourage malheureusement les simplifications et les sophismes, et ne favorise pas un débat éclairé.

Nous apprécions ce que le président de l'AÉCQ affirmait dans son communiqué de juin dernier: «*Le projet de loi tend à assurer le déploiement de soins palliatifs, initiative dont nous nous réjouissons.*» Au nom des évêques du Québec, Mgr Fournier ajoutait encore: «*Oui, il est légitime de refuser des traitements qui ne font que prolonger la souffrance, de refuser l'acharnement thérapeutique qui ne fait que prolonger le processus de mort, de consentir à la sédation palliative administrée dans le but de soulager la douleur et non de provoquer la mort. [...] Le respect de la dignité humaine implique en premier lieu le respect de la vie humaine.*»

Comme chrétiennes et chrétiens, nous croyons aussi au caractère sacré de la vie. D'une vie non pas théorique, théologique ou philosophique, mais d'une vie incarnée, vécue par des personnes concrètes, «**en situation**». Pour nous, *le caractère sacré de la vie doit être compris comme le caractère sacré de la Personne, et il ne peut pas se résumer au seul fait de posséder un corps.*

La médecine ne cesse, depuis déjà longtemps, de modifier ce que l'on considérait jusqu'alors comme «la vie», du début à la fin de celle-ci : contraception et planification des naissances, survie de bébés très

prématurés, allongement considérable de l'espérance de vie, prolongation de l'existence grâce aux progrès médicaux. Même la compréhension de la mort a évolué : mort cérébrale, légale, physiologique, imminente, etc. Nous devons reconnaître que les fantastiques progrès de la médecine pour prolonger la vie ont créé de sérieux problèmes éthiques que nous devons maintenant apprivoiser. Il y a longtemps que la vie ne nous est plus simplement «donnée par Dieu » et « reprise par Lui».

Dans ce contexte, que veut alors dire, pour nous chrétiens et chrétiennes, le «respect du caractère sacré de la vie»? **Cela signifie certainement favoriser, par tous les moyens à notre disposition et en toutes circonstances, une «culture de la vie» plutôt qu'une «culture de mort»** : nous engager pour que la vie des humains ait un sens, qu'elle puisse se développer et s'épanouir dans les meilleures conditions possibles, qu'elle se déroule dans un environnement de justice égale pour tous, avec une attention toute particulière pour les personnes faibles, démunies ou vulnérables comme nous l'a constamment rappelé Jésus de Nazareth dont nous nous efforçons d'être les disciples.

Le déploiement de soins palliatifs
accessibles partout au Québec
va dans ce sens.

Cela est pour nous la véritable priorité.

Mais quand vient le temps de la «fin de vie», cela signifie-t-il nécessairement d'attendre passivement et patiemment que «Dieu veuille bien reprendre la vie qu'il a donnée»? Nous croyons que dans certains cas exceptionnels mais réels, la réponse ne peut être que non. *«La vie est un don de Dieu laissé à la responsabilité humaine»*, comme le rappelait le grand théologien Éric Fuchs. Et Hans Küng (dans son livre «Mourir dans la dignité, SCM Press, 1995») écrivait : «Comme chrétien et comme théologien, après mure réflexion, je suis maintenant encouragé à argumenter publiquement pour une voie non rigide qui est la voie responsable du point de vue théologique et du point de vue chrétien; une voie entre un libertinisme anti-religieux sans responsabilité (un droit illimité sur notre vie) et une rigidité réactionnaire sans compassion (même ce qui est intolérable doit être accepté en se soumettant à Dieu qui nous impose ces souffrances). Et le Dieu de compassion, qui a donné aux hommes et aux femmes la liberté et la responsabilité pour leur vie, a aussi laissé à ceux et celles en fin de vie la responsabilité de prendre une décision responsable selon leur conscience sur le comment et le quand de leur mort. C'est une responsabilité qui ne peut pas leur être enlevée ni par l'État, ni par l'Église, ni par un théologien, ni par un médecin... Si Dieu nous rend responsables de notre vie entière, alors cette responsabilité s'applique aussi à la dernière phase de notre vie.»

Nous ne voulons pas jouer sur les mots : le débat sur «mourir dans la dignité» est un débat sur «l'euthanasie» au sens originel du terme, c'est-à-dire sur «la bonne mort à assurer», douce et paisible. Et non pas sur le sens qu'on veut souvent lui donner de «tuer quelqu'un pour des intérêts extérieurs à ceux de la personne concernée». Mais **mettre fin à la vie n'est pas nécessairement tuer**, puisque tuer signifie enlever la vie de quelqu'un contre sa volonté, avec violence. On accepte, depuis déjà longtemps, qu'il faut soulager la souffrance des personnes en fin de vie, même si cela peut parfois avoir comme conséquence d'abréger les jours du patient. Tout comme on reconnaît le droit de toute personne à refuser un traitement qui pourrait prolonger ou même «sauver» sa vie. Pour une infime minorité de malades cependant, cela n'est pas encore suffisant. Ils demandent d'abréger leur agonie. Que faire ?

Nous comprenons que les autorités de l'Église catholique nous mettent en garde sur la fin de la vie, lorsqu'elles affirment : *«Toutefois, il y a tout lieu de s'inquiéter lorsqu'une manière de provoquer intentionnellement la mort est considérée comme un soin et lorsqu'elle est revendiquée comme un droit. [...] nous affirmons aussi qu'il y a des limites à cette autonomie si on l'invoque pour donner ou se donner la mort.»*

Mais nous ne partageons pas leur inquiétude.

Nous savons maintenant qu'il est impossible de connaître, avec certitude, ce que «l'autre» vit et ressent dans ses derniers moments, chaque Personne étant un individu unique et irréductible aimé personnellement par Dieu. Et la Tradition chrétienne la plus ancienne nous rappelle que c'est la Conscience individuelle qui prime sur les principes et les lois : Thomas d'Aquin lui-même disait qu'«*il est immoral d'agir contre sa conscience, même si elle n'est pas éclairée*».

Il faut reconnaître l'asymétrie existant entre le médecin traitant, en pleine possession de ses moyens, qui ne souffre pas devant le patient souffrant dont les connaissances sont limitées. Cette situation suppose une attention compatissante du médecin et du personnel soignant et le respect attendu devant une **DEMANDE PERSONNALISÉE** qui doit être vérifiée et conforme à la loi.

C'est pourquoi reconnaître le droit de toute Personne à choisir de «mourir dans la dignité» est pour nous un choix chrétien, respectueux de la conscience de chacune et chacun. Nous reconnaissons que chaque vie est unique, et qu'il y a autant de courage et de valeur dans le **libre choix** de vivre

son agonie jusqu'à son dernier souffle que dans celui de mettre fin à sa vie sans attendre qu'elle dégénère jusqu'à la mort. Contrairement à ce qu'on croit, choisir de mourir peut aussi être un geste altruiste : cela peut éviter à son conjoint ou à ses proches des situations inutilement difficiles, longues ou pénibles.

Et si cette hypothèse ne nous agréait pas, pourquoi la refuser à nos concitoyens au nom de notre foi ? Comme le disait une maman croyante de 85 ans à son fils qui avait demandé qu'on mette un terme à ses SOUFFRANCES : «Dieu n'est pas méchant, Dieu est bon, il va comprendre, il ne veut pas que les gens souffrent inutilement.»

Nous nous rappelons les souffrances de Jésus sur la croix, et son cri d'agonie : «*Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?*» Le Dieu de Jésus n'est jamais cruel; il est toute compassion et paternel.

Pour les disciples du Dieu de Jésus, tout être humain a été créé pour connaître la Vie et la Vie en abondance. Et la fin de sa vie terrestre n'échappe pas à cette vocation : **elle n'est pas appelée à la souffrance et à la mort, mais à l'Amour et à la Résurrection.** Alors ce sera la Vie en abondance.

**Forum André-Naud
de Montréal**

30 septembre 2013

André Gadbois,

Coordonnateur du FAN de Montréal

N.B. : ce texte a été envoyé à la Commission parlementaire qui l'a classé mémoire et déposé sur son site. Il a été envoyé à la CÉCC et à l'AÉCQ qui n'ont pas accordé de suivi.



**COMBAT SOCIAL,
COMBAT ÉCOLOGIQUE :
MÊME COMBAT**

Par André Beauchamp,
prêtre, ex-président du BAPE

La montée des préoccupations écologiques dans le paysage social laisse plusieurs personnes mal à l'aise. Est-ce un cheval de Troie qui nous distrait de nos vraies responsabilités et nous conduit à des impasses sinon à des trahisons? Plusieurs arguments peuvent être apportés :

1. La préoccupation écologique semble parfois ésotérique, un luxe de riches en quelque sorte. Faut-il tant s'occuper des petits oiseaux, des chauve-souris (par exemple dans le cas des éoliennes), des grenouilles ou du chevalier cuirré quand des enfants meurent de faim ou que des garderies sont surpeuplées?

SECTION 1 : ACTUALITÉS

2. Les groupes écologiques tiennent souvent des discours décrochés de la réalité, abstraits, idéologiques. Qui peut croire Brigitte Bardot. Peut-on se réjouir de la mort de chasseurs de phoques comme l'a fait un militant écologiste il y a deux ans. Il semble y avoir de forts courants anti-humanistes dans certaines tendances écologistes.

3. Les écologistes sont souvent axés sur des problèmes mondiaux hors de notre portée (gaz à effet de serre, pluies acides, couche d'ozone). Ils courent les meetings internationaux, se font voir dans les médias et vivent dans une forme de jet-set. Il disent parler au nom des gens mais sont souvent des porte-parole autoproclamés.

4. Sur le terrain des exigences écologiques rendent souvent difficile la survie des entreprises et en acculent certaines à la faillite. Les militants dénoncent violemment un petit pollueur incapable de se défendre. Le ministère de l'Environnement ou la municipalité serre la vis et au bout du compte ce sont des jobs qui se perdent. Toute la production porcine au Québec est poussée à la faillite par des citoyens au

nez fin désireux de résider à la campagne sans en accepter certaines nuisances.

5. Depuis quelques années beaucoup de projets d'envergure ont été bloqués à cause de combats menés par les témoins de l'environnement : le bassin Peel à Montréal, le développement du Casino, le projet du Suroît, même des éoliennes. On cherche à empêcher la vente de l'eau aux États-Unis et même les gaz de schiste sont sur la voie d'évitement. Le Québec est une société fermée où les promoteurs sont traités comme des parias.

Ce ne sont là que quelques-uns des reproches que l'on entend. Il y en a beaucoup d'autres. L'arrivée de la problématique écologique dans le discours politique et social déplace toute la question. C'est pourquoi les promoteurs traditionnels ne voient dans la problématique écologique qu'une menace à leur égard et sont lents à comprendre - et surtout à accepter - l'irruption d'une nouvelle manière de voir. Et cela malgré les rapports d'études, les ententes internationales, les rencontres de Rio (1992) et Johannesburg (2002). De même les militants syndicaux et sociaux semblent parfois déroutés par l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouvelles orientations qui leur sont peu familières.

SECTION 1 : ACTUALITÉS

En fait la crise de l'environnement n'est pas nouvelle. On en parle depuis plus de 50 ans, à l'occasion des grandes conférences (Stockholm en 1972, puis les autres), des Conventions internationales (sur la biodiversité, la couche d'ozone, les changements climatiques), des accidents industriels. La Loi sur la qualité de l'environnement au Québec date de 1972 et la création du ministère de 1979. Durant les années 70, on parlait surtout de la pollution industrielle. Dans les années 80, on parlait des pluies acides, des études d'impacts puis de l'assainissement des eaux. À partir de la Conférence de Rio on a surtout parlé des questions mondiales.

La crise de l'environnement est le symptôme d'un dysfonctionnement global de notre société. Si, auparavant, le milieu écologique paraissait capable de tout encaisser, maintenant il n'y parvient pas. J'ai coutume de résumer la crise écologique sous la forme de 4 bombes : D (démographie galopante), P (pollution), C (consommation toujours à la hausse), I (inégalités et injustice). C'est en fait une crise globale de toutes les sociétés humaines dans leur ensemble et du type de développement mis en œuvre. Nous n'avons qu'une Terre et elle ne suffira plus. Il y aura crise de ressources, de pollution, perte ou modification des processus régulateurs de la Planète. Globalement c'est l'humanité qui sera menacée, soit dans sa survie globale, soit dans

une crise de population énorme et d'accès aux ressources (maladies, guerres, famines). En 1987 une Commission internationale mise sur pied par l'ONU (Commission Brundtland) affirmait :

«Il y a encore peu de temps encore, la planète était un vaste monde dans lequel l'activité humaine et ses effets étaient regroupés en nations, en secteurs (énergie, agriculture, commerce), et en domaines de préoccupation (environnementale, économique, sociale). À l'heure actuelle, ces compartiments s'estompent. C'est vrai notamment des diverses «crises» mondiales dont se soucie tant le public, depuis une dizaine d'années surtout. Il ne s'agit pas en effet de crise isolées : une crise de l'environnement, une autre du développement, une autre énergétique. Non de crise, il n'y en a qu'une» (p. 5)

Nous sommes devant une crise du développement humain lui-même. Nous avons pensé le développement comme une croissance constante et indéfinie. Or il n'y a pas de développement infini dans un monde fini. L'être humain dans son développement insensé ne perçoit plus la nature que comme une banque de ressources inépuisable à son service. Il a tout instrumentalisé la nature. Mais s'il est possible de dominer la nature en certains de ses aspects on ne sort jamais entièrement de la nature. À long terme la tendance est donc suicidaire.

SECTION 1 : ACTUALITÉS

La science de l'écologie est l'étude des relations qui se tissent entre les éléments naturels (eau, air, sol) et les systèmes vivants (flore, faune, espèce humaine). L'être humain ne peut s'abstraire du milieu environnemental ni le traiter comme un pur dehors. La survie de l'humanité passe par un nouveau contrat (alliance) à faire avec tous les éléments du cosmos. Remplacer une culture d'opposition et d'exploitation par une culture de respect et de la coordination. Passer d'une culture de l'exclusion à une culture de l'inclusion.

En un sens, la brisure de relations a été contagieuse. Ce que l'être humain a fait à la nature en la dominant outrageusement (domination despotique et violente) l'homme l'a fait à l'égard de la femme, le riche à l'égard du pauvre, le capitaliste à l'égard du travailleur, le blanc à l'égard du noir ou de l'Amérindien, le nord à l'égard du sud etc. En ce sens, la cause écologique et la cause sociale sont une seule et même cause. Mais leur niveau d'analyse diffère.

De plus il apparaît de plus en plus clairement que la dégradation de l'environnement affecte les pauvres en priorité. La pauvreté est d'ailleurs une des premières causes de la destruction de l'environnement. Pour protéger le milieu et en respecter le rythme, il faut avoir du temps et une marge de manoeuvre. Pour survivre aujourd'hui le pauvre est poussé à con-

sommer les ressources pourtant essentielles à la continuité, abattre des arbres, surcultiver etc. Il entre donc dans un processus de destruction accéléré. L'exemple typique en est Haïti.

La crise de l'eau potable est également aigue chez les peuples où l'agriculture vivrière cède la place à la culture spécialisée et intensive. Les populations dépossédées de leur terre viennent vivre dans les bidonvilles et les banlieues des grandes métropoles (habitat spontané) où les équipements de base ne sont pas disponibles. Plus d'un milliard d'humains n'ont pas d'eau potable en quantité et en qualité suffisantes pour répondre à leurs besoins essentiels. D'où encore d'autres problèmes de santé.

On peut dire la même chose à propos des migrants de l'environnement.

Leonardo Boff a donc bien raison d'évoquer avec d'autres le cri de la terre et des pauvres. La Terre ne crie pas et ne pleure pas. Mais la perte d'un regard holistique percevant dans une même destin de coévolution l'être humain et la nature a conduit à des ruptures entre l'être humain et Dieu, l'être humain et ses semblables, l'être humain et la nature (surexploitation et pollution). L'économie n'est plus au service de l'être humain mais du profit. Économie et

SECTION 1 : ACTUALITÉS

écologie ont une même racine (éco=demeure). L'économie est devenue une chrématistique (recherche de la richesse pour elle-même).

Retour sur les objections

1- Le combat écologique et le combat social sont finalement le même combat, le combat pour ceux et celles qui ont peine à se défendre. En apprenant à défendre une fleur, une forêt, une espèce menacée, on découvre le dysfonctionnement de notre économie et de nos techniques. Il y a bien sûr des naïvetés et des verdeurs de langage qu'il faut corriger. Dans beaucoup de luttes écologiques, l'histoire montre qu'au Québec ce sont souvent des employés syndiqués qui ont les donneurs d'alerte car ils jugeaient immorales des activités de pollution clandestines.

2- C'est au sein des luttes communes qu'il faut apprendre aux autres à modérer certains discours. Il y a des éléments anti-humanistes et parfois fascistes dans les milieux de deep ecology. Il y a aussi de l'éco-terrorisme. Il faut donc une approche critique.

3- Il n'y a pas de contradiction entre le local et le global. René Dubos a suggéré la formule clé : penser globalement, agir localement. Si l'analyse n'est pas systématique et globale, l'action qu'on voudra

mettre de l'avant risquera de faire plus de tort que de bien. Par ailleurs, l'action a intérêt à être locale car c'est là qu'elle devient efficace.

4- À long terme, une option écologique pour les entreprises est souvent une option gagnante. En entrant volontiers dans une perspective écologique une entreprise est conduite à analyser tout son processus de production et donc à repenser l'ensemble de son travail. Cela permet souvent de trouver des solutions innovatrices qui permettent d'économiser les ressources utilisées (les intrants) et de diminuer les pollutions (les extrants). Les innovateurs gagnent et les dinosaures disparaissent. Le groupe Cascades en a bien fait la démonstration. Pour les très petites entreprises toutefois, il arrive qu'elles n'ont pas les ressources suffisantes pour s'adapter. Auquel cas elles doivent faire des alliances avec d'autres.

5- Le défaut de la plupart de ces projets est qu'ils ont été pensés en vase clos sans association des publics possiblement concernés. Quand le projet est rendu public, il est trop avancé pour être modifiable et c'est l'affrontement. De plus les promoteurs de certains projets ne procèdent qu'à une analyse financière (l'investissement et les profits escomptés) et ne procèdent pas à une analyse économique globale incluant donc les

coûts pour la société ou l'État (par exemple les routes et voies d'accès) et les coûts indirects (coûts de santé, pertes écologiques etc.). Il faut dire que depuis 20 ans on a beaucoup régressé en ce domaine. Les riches sont si pressés de s'enrichir qu'ils cherchent à refiler les coûts dérivés à la société. Pensons aux rêves de monsieur Charrest sur le Nord.

«Si on veut créer de la richesse, il faut d'abord la distribuer» (Paul Bernard)



L'ACCUEIL - QUELQUES CONDITIONS ESSENTIELLES

Maurice Boutin

Le questionnement sur les accommodements raisonnables nous fait basculer, hélas sans humour, dans l'univers pataphysique d'Alfred Jarry (1873-1907). Le héros de cet univers qui est le fruit de la science des solutions magiques est le père Ubu pour qui l'important est de fabriquer et d'étudier les lois qui régissent les exceptions, et de mettre tout en oeuvre pour assurer le règne inconditionnel des fantasmes individuels.

Quand nous entendons parler d'accommodements raisonnables, insensiblement nous perdons pied et nous nous enfonçons dans une vision des droits et devoirs qui incite à se défendre on ne sait plus trop au juste contre quoi, parce qu'on est subitement placé devant une exigence: celle d'apprécier la capacité des diverses cultures en présence de s'interroger sur ce que la parole comporte – et colporte – quand elle est maniée comme une arme. Devant subir l'effet du regard étranger, on ne trouve au bout du compte qu'une question qu'on croyait résolue depuis toujours puisqu'elle ne s'était apparemment jamais posée – la question: qui sommes-nous? La jouissance paisible de son propre mode de vie, d'un déjà su et déjà vécu de telle manière et pas autrement, est un élément charnière autour duquel s'élaborent les fragiles constructions de l'identité. Fragilité, car notre appartenance est notre point aveugle: elle peine à se réfléchir, comme d'ailleurs tout ce qui permet de regarder. Si l'oeil peut tout voir, c'est parce qu'il ne se voit pas directement, mais seulement par réfraction dans le miroir.

Certains parmi les esprits prétendument très éclairés accusent à la volée de peureux quiconque oserait se laisser tourmenter par la question de l'identité, et ils banalisent cette question. S'agit-il donc de faire montre d'une rigueur extrême dans l'impasse afin de s'assurer de quelque chose, ne serait-ce que du fait qu'on entre inéluctablement dans un mur?

Le rêve sécurisant d'une société embrassant toutes les cultures dans une souriante apesanteur vient se briser sur le roc de la vie de tous les jours. Pour certains nouveaux arrivants – mais aussi pour un nombre non négligeable de descendants actuels des arrivants au Nouveau Monde dans les débuts de ce qu'on appelle la colonie, la culture québécoise est un fromage de gruyère qui n'aurait que des trous dans lesquels il suffirait d'insérer en vrac sa propre culture et de juxtaposer ainsi des cultures se suffisant à elles-mêmes et subsistant donc idéalement en autarcie. Une sorte d'attachement épidermique à un presque-rien décisif souvent moralisé en dignité (d'un peuple) ou en fierté (nationale) cache mal une idolâtrie de l'instant qui considère ce qui dure avec mépris. L'identité est une question qui nous étrangle et qui, devant nos yeux, se transforme en borbier incompréhensible dont on cherche à sortir en évacuant si possible le rapport à la culture sous prétexte que ce rapport serait trop lesté de religion pour faire l'affaire. Quand la culture devient un immense 5-10-15, quitter le rayon des bébelles pour celui de la gomme baloune n'est pas un progrès vraiment significatif; c'est au plus un divertissement.

Devant pareil état de choses, ce qui importe, ce n'est pas d'expliquer – et de s'excuser; c'est de situer. C'est ce que tente de

faire le rapport de la Commission Bouchard-Taylor. Ce rapport montre à l'évidence que la querelle dont il traite n'est pas faite pour être comprise, et partant dépassée, mais qu'elle sombre lentement dans une conception bonasse, purement gestionnaire, de ce qui devient imparable non pas au sens de ce qui échappe à la parole, mais au sens de ce qui est mis de côté et qui, néanmoins, relève du débat.

Accueil et respect

L'accueil et le respect sont le pile et face d'un travail sans fin de la culture. À la fois identiques pour tous, ces deux pôles du comportement, de l'agir et du penser sont toutefois différents pour chacun. On peut s'en rendre compte surtout là où il s'agit d'exigences et d'attentes, d'obligations à remplir et à respecter, de préceptes à observer, voire de lois à promulguer.

Si la formule: 'Je t'accueille, tu me respectes' peut être utilisée par quiconque dans exactement les mêmes termes, le sens et la signification de cette formule ne sont cependant pas toujours les mêmes, tant s'en faut! Cette formule peut même soutenir, successivement ou simultanément, deux propositions contradictoires qui finissent par se détruire d'elles-mêmes.

Au lieu de mettre l'autre en position d'extériorité et d'infériorité, c'est-à-dire dans la

SECTION 1 : ACTUALITÉS

position d'un tu qui vient après un je qui prend l'initiative et mène le jeu, qu'en serait-il de la proposition suivante: 'Je t'accueille et je te respecte; es-tu prêt à en faire autant, à m'accueillir et à me respecter en m'acceptant tel que je suis?'

Tant et aussi longtemps que la structure je-tu se maintient en contrastant un état de fait, l'accueil, et une obligation, celle du respect, le ton ne change pas et on s'enferme dans un statu quo chaque fois à maintenir pour soi-même et à revendiquer auprès de l'autre. Dans la perspective des nouveaux arrivants venus sur les ailes de Transat, on n'accueillerait jamais assez! Mais comme le disent les descendants actuels des arrivants européens qui ont emprunté jadis la goélette comme moyen de transport, on ne respecterait jamais trop! Pour la partie qui revendique pour elle l'accueil au fondement de son exigence de respect, cela pourrait vouloir dire par exemple ceci: 'Respecte-moi en m'acceptant comme je suis; sinon, ce n'est même pas la peine d'exiger de moi que je te respecte!'

La formule: 'Je t'accueille, tu me respectes' n'empêche donc aucunement que le constat et l'exigence passent de l'un à l'autre, de l'accueil au respect et du respect à l'accueil, selon la partie qui l'utilise dans le but d'affirmer un état de fait qui traduit et conforte l'assurance de son bon droit et de sa bonne volonté en faisant que tout change-

ment apporté à la situation ne peut dépendre que de l'attitude de l'autre partie. Chaque partie insiste ainsi sur les devoirs et les tâches de l'autre partie, quitte à relativiser, voire oublier, ses propres obligations. Nous vivons à l'âge de l'alibi qui fait croire que la faute doit toujours être reportée sur autrui, que les êtres humains naissent non seulement perfectibles, mais semblables, et que par conséquent, toute différence désagréable doit être attribuée à un environnement désagréable. Ce qui permet à des groupes de faire l'apologie vertueuse de leur propre conduite, et aux autres qui n'en font pas partie, de vivre dans la culpabilisation et la confusion.

... et la laïcité?

La culture n'est pas une sorte de prothèse qu'on porterait dès la naissance et qu'on pourrait ensuite enlever par une sorte d'effet miracle suscité par la vision d'une terre promise qui se profile enfin à l'horizon: la laïcité. Non, la soif de miracles n'a pas disparu; chez les nouveaux missionnaires – ceux de la laïcité, même celle qui se dit tranquille – elle ne fait que se déplacer. Ces nouveaux missionnaires ont beaucoup de mal à résister à la tentation de mettre le compteur culturel à zéro pour tout le monde, sous prétexte que détraquée par la religion et donc rendue inutilisable, la culture québécoise ne peut être dorénavant qu'un élément pollueur, et que rien n'est plus urgent qu'un assainissement du climat dans un espace zéro – celui du Québec

d'aujourd'hui et de demain – dans lequel un État neutre en serait réduit à adopter des tactiques de séduction qui se veulent indolores et surfant cool sur la vague d'une culture qui s'alimente aux faits divers.

Dans une culture sans horizon d'attente et d'espoir, dans laquelle découragement et insouciance se confortent mutuellement et concoctent l'ennui, il suffirait de mettre le moteur au neutre par crainte de surchauffe, tout en espérant faire autre chose que du sur place.

Quand se respecter, c'est se dire

S'il est devenu gênant d'évoquer ses appartenances religieuses, il y a encore beaucoup plus: c'est comme si on avait honte d'être ce qu'on est. Comment dès lors exiger encore des autres – qu'ils soient des concitoyens nouvellement arrivés ou des concitoyens de longue date – d'être respecté, si c'est pour leur demander de partager notre honte de nous-mêmes?

On ne construit rien sur la peur des autres; mais on ne construit rien non plus sur l'absence d'estime de soi. Se respecter, c'est minimalement ne pas avoir honte de ce qu'on est et ne pas adopter comme tactique de foncer en défonçant et d'accepter ainsi comme règle de conduite le principe du lampyre, nom scientifique de ce qu'on appelle plus couramment la mouche à feu: avoir le feu au cul, et foncer dans le noir!

Nous qui nous disons si spontanément québécois, nous ne savons pas dire ce que c'est; nous ne savons pas nous dire. Or, apprendre à se dire est une condition essentielle de l'accueil. Quand les convictions sont à plat, l'humeur prend le dessus, et c'est la peur du qu'en dira-t-on qui s'installe et incite à affirmer haut et fort une identité et à tenter de la défendre sans prendre la peine de dire au juste ce qu'elle est et comment on peut y accéder autrement qu'en répétant un passé qu'on prend soin au préalable de passer à la trappe de l'oubli de bien des manières, par exemple dans la nostalgie d'un passé qui n'a jamais existé et la mise sous silence de ce qu'il a été beaucoup trop dans une société contrôlée par un clergé fort de ses prérogatives dissimulées sous le voile de la suppléance, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Responsabilité

S'il est difficile de dire à quoi on croit au juste, c'est-à-dire de se tenir prêt à rendre compte de l'espérance qui est en nous, il ne faudrait pas oublier pour autant qu'il vaut mieux aller quelque part avec quelqu'un que nulle part avec tout le monde et recevoir ainsi des autres l'insigne privilège d'être seulement fabriqué et d'abdiquer sa responsabilité, c'est-à-dire sa capacité de répondre de quelque chose, y compris de soi-même.

SECTION 1 : ACTUALITÉS

On est ce qu'on est par les hasards de la nature et de l'histoire; on le devient par décision d'appartenance. Avoir une histoire, c'est être capable de répondre à la stimulation de la présence des autres. Une identité, c'est quelque chose d'inattendu, de surprenant; c'est un saut dans le vide, non le séjour paisible sur la terre ferme des habitudes et des préjugés. Délimiter son site propre, c'est ne pas opposer bêtement les racines et les ailes. Sans être des pommes de terre, nous ne sommes pas non plus des courants d'air. Qui ne prend racine nulle part ne se verra jamais pousser des ailes et se contentera des fausses bonnes idées qui ne mènent nulle part.

C'est de bienveillance envers soi qu'il faut être capable pour accueillir les autres. Il n'y a acceptation que dans la distance. Si la distance est abolie, le vrai lui-même carbure au conformisme, et nous héritons alors ensemble d'une forme vide qui ne peut que devenir fusion, absorption. Le contact, c'est le tact partagé, le savoir-vivre, ce par rapport à quoi on n'est toujours qu'apprenti. Et le savoir-vivre, c'est la condition d'une proximité cherchée, inquiète, confiante, éperdue, mais qui peut aussi se perdre.

Le double impératif de l'accueil et du respect est un préalable à la double tâche de la détermination de soi et de son lieu de vie. Seuls des égaux supportent d'être différents.

Le rapport de la Commission Bouchard-Taylor laisse entendre qu'au Québec, tous ont des droits, sauf la majorité francophone qui n'a qu'à se peindre dans un coin pour prouver aux autres qu'elle existe encore. À quel prix et pour combien de temps? Le commissaire Bouchard, lui, le sait – ou feint de le savoir.

Ce qui est sûr, c'est que le commissaire Bouchard a eu besoin de 3,7 millions de dollars puisés à même les taxes des contribuables – y compris un montant de 398 162,25 dollars de rémunération (en plus de 45 000 dollars de frais de voyage) pour son travail de commissaire (de sources bien informées, on apprend que c'est lui qui aurait rédigé la majeure partie du rapport) – pour se convaincre du bien-fondé de l'objectif qu'il s'était fixé dès le départ, de mettre le compteur culturel à zéro pour tout le monde au Québec. C'est la semonce que son rapport se permet de servir à ceux et celles qui oseraient encore ne pas partager son idéal et qui persistent à penser que l'accueil est impossible entre un donateur cou-

SECTION 1 : ACTUALITÉS

pable et son débiteur ingrat, et aussi que le deuil le plus cruel n'est pas causé par la perte d'un passé, mais par la conscience de l'avenir trahi.

----- Document de travail présenté et discuté lors de la journée d'étude sur les accommodements raisonnables sous le titre: «Je t'accueille, tu me respectes» organisée par le **Réseau Saint-Gabriel** samedi le 10 novembre 2007 à 'Le Centre 7400' (7400, boulevard Saint-Laurent, Montréal) – environ 125 participants de divers milieux et professions, allant de la coopération internationale aux intervenants dits 'de la rue', en passant par des étudiants de doctorat en psychologie et autres sciences humaines, ainsi que des enseignants de divers niveaux – jardin d'enfance, primaire, secondaire, et cégep.

Le document a été révisé en juin 2008 suite à la publication du rapport de la Commission Bouchard-Taylor. Il a ensuite été envoyé pour publication éventuelle, en tout ou en partie, au quotidien montréalais *Le Devoir* ainsi qu'à la revue montréalaise *Relations* qui n'y ont pas donné suite, bien que ce texte parle aussi des conditions du survivre; mais il le fait dans des termes qui, manifestement, n'ont pas eu l'heur de plaire aux rédactions respectives de ce quotidien et de cette revue.

Ce texte a vraiment frappé un mur: le mur du silence de la part de ceux qui se contentent de protestations en l'air et de critiques générales, et qui n'ont plus l'énergie nécessaire pour s'intéresser vraiment à des situations précises comme celle des accommodements dits 'raisonnables'. Ces gens seraient sans doute prêts à troquer l'hymne national **non officiel** du Québec avec sa ritournelle: «... c'est à ton tour de te laisser parler d'amour» (plus 'québécoise' que ça, tu meurs!!!), pour la célèbre chanson «Madame la Marquise» avec son refrain: «Mais à part ça, Madame la Marquise, tout va très bien – tout va très bien!», sans trop se préoccuper du contenu des strophes qui 'agrémentent', pour ainsi dire, ce refrain de «petits riens» qui sont **toujours** plutôt catastrophiques.

Ce texte sur l'accueil débusque le non-dit, c'est-à-dire ce qui va sans dire. Il rappelle de ne pas prendre tout comme ça vient sans trop se poser de questions, qu'il s'agisse de la perte d'un passé ou de l'avenir. La survie ne peut être garantie par la poursuite de l'idéal du 'point zéro' culturel pour tout le monde, c'est-à-dire par l'impératif: 'On efface... puis on recommence!' Car alors, c'est au mieux l'univers pataphysique d'Alfred Jarry qui s'installe, mais l'humour en moins!



SECTION 2

**FEMMES-PRÊTRES :
UN FAUX PROBLÈME,
UN FAUX DÉBAT***Onil Perrier*en la Fête de Marie Reine,
22 août 2013

La ténacité et la sincérité exprimées par Soeur Mariette MILOT sur cette question (Radio-Canada, Second Regard, 4 août) m'amène à prendre la plume pour dire ce que je pense du débat : l'Église catholique devrait-elle ou non ordonner des femmes à la prêtrise ? Il est navrant qu'en 2013 on en soit encore là !

Ce débat m'apparaît tout faux parce que le problème ne devrait même pas exister... si on se référait à l'Évangile.

Malgré l'interdiction d'en débattre par les trois derniers papes, on ne peut plus compter les groupes qui scrutent la question. Par exemple, les 1200 prêtres en Autriche qui tiennent tête à leurs évêques la-dessus. Aux États-Unis, 57 000 religieuses résistent au délégué de Rome depuis deux ans. On n'a qu'à ouvrir le site "Future Church"... En France aussi et au Québec, la grande majorité des catholiques se de-

mandent pourquoi les évêques ferment des églises et suppriment des paroisses. Du train où vont les choses, bientôt il n'y aura plus qu'une messe par diocèse.

Et pendant ce temps à Rome on s'agite et on crie bien haut qu'il faut une nouvelle Évangélisation !

Même si cela paraît prétentieux, je prétends que la solution est très simple. Il faut retourner aux éléments de base du christianisme.

1. Jésus savait que ceux qui croiraient en lui auraient besoin de se regrouper pour cheminer dans la foi. Il a donc annoncé qu'il y aurait une "église", formée de "communautés" fraternelles. Il a aussi prévu que celles-ci auraient des pasteurs dotés d'une certaine autorité. Mais il a précisé que cette autorité serait un service fraternel et non une dictature.

2. La veille de sa mort, il a laissé comme testament des gestes très simples à répéter : rassemblez-vous et partagez, EN MÉMOIRE DE MOI, du pain et du vin. qui seront alors devenus mon corps et mon sang. Faites cela simplement, sans trop de cérémonies, dans une maison ordinaire.

SECTION 2 : DOSSIERS

3. Environ un an avant sa mort, il avait insisté sur la nécessité de partager ainsi, dans la foi, son corps et son sang, sinon on n'aurait pas la vie (Jean 6. 48 à 57). Notons déjà à ce propos à quel point la symbolique de ce geste est tronquée depuis le Concile de Trente, dans la plupart des églises, sous prétexte que Jésus est présent dans chaque "espèce": tout le monde peut manger du pain... mais un seul boit le vin...

4. Double obligation donc : se rassembler d'abord et partager un repas très simple. Ce qui suppose qu'il y aura partout, dans chaque groupe de croyants, un animateur, un pasteur, qui rassemblera ses frères et ses soeurs dans la foi et qui referra avec eux les gestes du partage. Notons que Jésus n'a jamais dit : cette personne devra être un "mâle", un célibataire. D'ailleurs onze des douze apôtres étaient mariés !

5. Le sexe n'avait donc rien à voir avec la fonction de "pasteur"... durant les trois premiers siècles. Outre le fait que la résurrection a été d'abord connue et annoncée par des femmes, on sait qu'il y a eu des femmes proches collaboratrices des apôtres et qu'il y a eu des diaconesses. (Relire les Actes des apôtres). Y a-t-il eu aussi des femmes "prêtres" ? Si c'est le cas, les preuves en ont été effacées.

6. Les problèmes sont arrivés de deux sources :

a) Avec l'empereur Constantin, vers

325, celui qui a fait du catholicisme la religion officielle de l'Empire romain. Les dirigeants de l'Église se sont alors crus obligés de s'organiser de façon très hiérarchisée, avec une caste de gouvernants dotés d'une solide autorité et appuyés sur des lois détaillées... L'Église de Jésus est ainsi devenue un ÉTAT avec tout un attirail de lois et un grand nombre de "fonctionnaires". Avec le temps, le Droit Canon, avec ses innombrables prescriptions, est devenu un véritable instrument de contrôle et même un scandale pour bien des gens.

b) Deuxième source de problèmes : le retour du SACRÉ, avec une fixation sur le sexe... qui est devenu dans la morale catholique un tabou comme dans la plupart des autres religions. Jésus lui-même s'est pourtant très peu attardé à parler du sexe et on ne voit chez lui aucune fixation sur le sujet. Mais les dirigeants de son Église ont recréé l'obligation pour les ministres du culte de s'abstenir de tout rapport sexuel, comme si les réalités charnelles étaient indignes de Dieu. Notons que l'Église a très peu canonisé de couples mariés... Pourtant tous ces ministres sont eux-mêmes issus d'un rapport charnel ! Et il y a eu bien des mères de 4, 7 ou 10 enfants qui ont été des vraies saintes !

Cette obligation du célibat a pris plusieurs siècles, mais vers l'an 1100 l'Église l'a imposée à tous ceux qui voulaient servir la communauté. On a ainsi recréé un CLERGÉ, ce

SECTION 2 : DOSSIERS

qui n'était pas dans les intentions de Jésus, c'est assez évident. D'ailleurs c'est le clergé juif qui l'a poursuivi et finalement mis à mort.

7. La loi du célibat a peut-être facilité l'annonce de l'Évangile dans les contrées lointaines, mais elle a aussi entraîné toutes sortes d'effets négatifs : faute de relations humaines équilibrées, plusieurs prêtres sont devenus des hommes insatisfaits qui ont compensé leur manque d'affection féminine par la pédophilie, par des relations secrètes ou en devenant moins "humains."

Plus grave encore : le clergé est devenu une sorte de caste de gens qui se voient au-dessus des autres, qui sont seuls autorisés à rassembler les croyants et à prononcer les paroles "sacrées" de l'Eucharistie.

Dans les pays où les masses croient encore spontanément au "sacré", la prêtrise est encore valorisée et les jeunes garçons sont nombreux à y aspirer.

Mais dans les pays occidentaux où les chrétiens sont devenus adultes dans leur pensée et dans leur foi, on ne comprend pas cette priorité donnée au sacré ni le besoin de contrôle. De sorte que les candidats à la prêtrise, prêts à accepter le célibat pour servir la communauté, se font beaucoup plus rares.

Dans ces pays-là, on n'accepte pas que de nombreuses communautés humaines soient privées d'animateurs pastoraux permanents. Les évêques leur assignent un pasteur fuyant, venant parfois d'un autre pays, qui passe à la sauvette pour accomplir un rite... qui ne signifie plus rien ... parce qu'il n'y a pas de communauté !

8. DÉ-SACRALISER

On voit donc que c'est le SACRÉ et le besoin "impérial" de tout CONTRÔLER qui ont créé des problèmes. On résoudra ces problèmes en sabrant dans l'un et l'autre. Jésus a en effet souvent martelé : le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat.

En démissionnant en février 2013, Benoit XVI a commencé la DÉSACRALISATION de la papauté. Et le pape François continue en refusant le faste associé à la fonction.

Mais ce pape devra aller beaucoup plus loin et désacraliser aussi le sacrement de l'ORDRE. Je m'explique. Les chefs de l'Église devront se rappeler que chaque groupe de croyants a le DROIT de célébrer l'Eucharistie chaque fois qu'il se réunit. Et le DEVOIR de communier ... Cette obligation de manger le Corps du Christ et de boire son Sang doit primer sur toutes les lois qu'ils ont cru bon d'établir au cours des siècles.

SECTION 2 : DOSSIERS

9. Oui il faut de l'ORDRE

Parlons davantage de ce sacrement de l'ORDRE. Celui-ci existe pour qu'il y ait de l'ordre parmi les croyants, que n'importe qui ne puisse pas s'improviser pasteur et semer la pagaille... comme dans d'autres religions. Il existe pour enrichir l'Église en lui fournissant TOUS les pasteurs dont elle a besoin. Et non pas, redisons-le, pour permettre l'accès à une caste..

Le devoir des évêques de chaque pays est donc de voir à ce que toutes les communautés humaines de leur région aient parmi eux au moins un animateur qui les conduise à la plénitude de la vie chrétienne. Autrement, ils feront ce que Jésus a condamné : "Au nom de vos traditions, vous privez les gens des dons de Dieu" (Mat. 15, 3 et 6). Lire aussi : "Vous fermez aux autres le Royaume de Dieu. Vous-mêmes n'y entrez pas; et quand un autre est sur le point d'y entrer, vous l'en empêchez" (Mat. 23 13 et Luc 11,52).

On pourrait en revenir au "mécanisme" très simple qu'on a utilisé pour l'élection d'Ambroise comme évêque de Milan au 5e siècle. Dans un groupe de croyants, il est facile de prévoir quand on aura besoin d'un pasteur-animateur ? Comme on se rencontre régulièrement et qu'on se parle, on se connaît, on voit les personnes qui ont les qualités voulues et on les présente à

l'évêque qui les ordonne... C'est un peu ce qu'on fait chez les Maronites.

Évidemment, ces personnes auront besoin d'une certaine formation. Si elles cheminent avec le groupe depuis quelque temps, elles en ont déjà reçu beaucoup, graduellement. Précisons que chaque président de communauté n'a pas besoin d'être un grand théologien. Il lui suffit d'avoir un foi vive, de bonnes qualités d'animateur connaissant la dynamique des groupes etc. Homme ou femme, marié ou non.

Cette personne assurera l'animation du groupe et le lien avec l'évêque et la grande Église. Elle présidera l'Eucharistie et le rite communautaire du pardon. Si elle en a le talent, elle fera du counselling spirituel. On pourra les appeler des "presbytres", c'est-à-dire des pasteur(e)s non clercs.

10. EN ATTENDANT...

En attendant que les évêques et le pape se décident, il faut éviter de sombrer dans le découragement. Eviter que nos milieux de vie se dé-christianisent selon le mot du curé d'Ars : enlevez le prêtre d'un village pendant 50 ans et les gens vont redevenir des païens.

Comme solution temporaire à ce problème qui n'en est pas un, je propose à elle et à tous ceux qui souffrent du blocage actuel : prenez l'habitude de vous rencontrer régulièrement au nom de Jésus. Que le groupe partage autour de la Parole de Dieu, qu'il partage aussi son vécu par la koinonia pour bâtir son unité comme Jésus l'a demandé à la dernière Cène (Jean 17, 20 à 23). Et s'il en a le goût, qu'il partage aussi du pain et du vin, en prononçant ensemble le récit de la dernière Cène.

Jésus est déjà présent, il l'a promis : "Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux." Deviendra-t-il présent sacramentellement, par la transsubstantiation ? En un sens, cela importe peu. On peut se demander d'ailleurs pourquoi les théologiens comme Thomas d'Aquin se sont acharnés à définir comment le Christ est présent.

Les chrétiens fervents sont eux-mêmes le Corps et le Sang de Jésus quand ils se donnent à manger dans un véritable échange fraternel. J'explique plus longuement ma pensée dans la brochure "Une aventure extrême dans la foi, la COMMUNAUTÉ DE BASE" où je décris la belle expérience vécue dans la ferveur de l'après-Concile.



LA FORCE DE LA GRÂCE

Indissolubilité du mariage et
débat sur les divorcés remariés et
les sacrements

23 octobre 2013

Après l'annonce d'un synode extraordinaire qui se tiendra en octobre 2014 sur la pastorale de la famille, se sont succédé diverses interventions, en particulier à propos de la question des fidèles divorcés et remariés. Pour approfondir avec sérénité ce thème, qui est toujours plus urgent, de l'accompagnement pastoral de ces fidèles en cohérence avec la doctrine catholique, nous publions une ample contribution de l'archevêque préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

La discussion concernant la problématique des fidèles qui ont contracté un nouveau lien civil après un divorce n'est pas nouvelle et a toujours été suivie avec un grand sérieux par l'Église dans l'intention d'aider les personnes concernées. En effet, le mariage est un sacrement qui touche de manière particulièrement profonde la réalité personnelle, sociale et historique de l'homme. En raison du nombre croissant de personnes concernées dans les pays d'antique tradition chrétienne, il s'agit d'un problème pastoral de grande portée. Aujourd'hui, des personnes tout à fait croyantes se demandent sérieusement : l'Église ne peut-elle pas permettre aux fidèles divorcés remariés d'accéder, sous certaines conditions, aux sacre-

ments ? L'Église a-t-elle les mains liées à jamais en cette matière ? Les théologiens ont-ils vraiment déjà dégagé toutes les implications et les conséquences relatives à cet égard ?

Ces questions doivent être discutées en accord avec la doctrine catholique sur le mariage. Une pastorale responsable présuppose une théologie qui s'en remet tout entière et librement à Dieu «dans un complet hommage d'intelligence et de volonté à Dieu qui révèle et dans un assentiment volontaire à la révélation qu'il fait» (Concile Vatican II, Constitution dogmatique *Dei Verbum*, n. 5). Pour rendre compréhensible l'enseignement authentique de l'Église, nous devons procéder à partir de la Parole de Dieu qui est contenue dans l'Écriture Sainte, exposée dans la Tradition de l'Église et interprétée normativement par le Magistère.

Le témoignage de la Sainte Écriture

Le fait de placer immédiatement notre question dans le cadre de l'Ancien Testament n'est pas exempt de problèmes, parce que le mariage n'était alors pas encore considéré comme un sacrement. La Parole de Dieu dans l'Ancien Testament est toutefois significative pour nous, dans la mesure où Jésus s'inscrit dans cette tradition et argumente à partir d'elle. Dans le Décalogue l'on trouve le commandement «Tu ne commettras pas d'adultère» (Ex 20, 14), mais ailleurs le divorce est considéré comme

possible. Selon Dt 24, 1-4, Moïse établit qu'un homme peut rédiger pour sa femme un acte de répudiation et peut la renvoyer de sa maison, lorsqu'elle ne trouve plus grâce à ses yeux. En conséquence de quoi l'homme et la femme peuvent contracter un nouveau mariage. Toutefois, à côté de la concession du divorce, l'on trouve dans l'Ancien Testament aussi un certain embarras à l'égard de cette pratique. Comme l'idéal de la monogamie, de même l'idéal de l'indissolubilité est compris dans la comparaison que les prophètes font entre l'alliance de Yahvé avec Israël et le lien matrimonial. Le prophète Malachie exprime clairement cela : «Qu'il n'y ait pas d'infidélité envers la femme de ta jeunesse [...] la femme de ton alliance» (Ml 2, 14-15).

Ce furent surtout les controverses avec les pharisiens qui donnèrent à Jésus l'occasion de se confronter à ce thème. Il prit expressément ses distances d'avec la pratique véterotestamentaire du divorce, que Moïse avait permise à cause de la «dureté de cœur» des hommes, et renvoya à la volonté originaire de Dieu : «Mais au commencement de la création, Dieu les fit homme et femme. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme ; et les deux seront une seule chair ; [...] Que l'homme ne sépare donc point ce que Dieu a uni» (Mc 10, 5-9 ; cf. Mt 19, 4-9 ; Lc 16, 18). L'Église catholique, dans son enseignement et dans sa pratique, s'est constamment référée à ces paroles de Jésus sur

SECTION 2 : DOSSIERS

l'indissolubilité du mariage. Le pacte qui unit intérieurement les deux conjoints est institué par Dieu lui-même. Il désigne une réalité qui vient de Dieu et n'est donc plus à la disposition des hommes.

Aujourd'hui, certains exégètes estiment que ces paroles du Seigneur auraient été appliquées avec une certaine souplesse dès les temps apostoliques : et précisément dans le cas de la *porneia*/fornication (cf. Mt 5, 32 ; 19, 9) et dans celui de la séparation entre un partenaire chrétien et un non chrétien (cf. 1 Co 7, 12-15). Les clauses sur la fornication ont été l'objet de discussions controversées dès le début dans l'exégèse. Beaucoup sont convaincus qu'il ne s'agit pas d'exceptions à l'indissolubilité du mariage, mais d'unions matrimoniales invalides. En tous cas, l'Église ne peut fonder sa doctrine et sa pratique sur des hypothèses exégétiques controversées. Elle doit s'en tenir à l'enseignement clair du Christ.

Paul annonce l'interdiction du divorce comme une volonté expresse du Christ : «Quant à ceux qui sont mariés, je leur prescris non pas moi toutefois, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare pas de son mari – et si elle se sépare, qu'elle demeure sans se remarier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari – et que le mari ne quitte point sa femme» (1 Co 7, 10-11). Dans le même temps, se fondant sur sa propre autorité, Paul permet qu'un non chrétien peut se séparer de son partenaire devenu chrétien. Dans ce cas, le chrétien n'est «pas

tenu» à demeurer non marié (1 Co 7, 12-16). À partir de ce passage, l'Église a reconnu que seul le mariage entre un homme baptisé et une femme baptisée est un sacrement au sens propre, et que l'indissolubilité sans condition ne vaut que pour eux. Bien que le mariage des non baptisés soit ordonné à l'indissolubilité, il peut être dissous dans certaines circonstances, en vue d'un bien supérieur (privilege paulin). Il ne s'agit donc pas ici d'une exception à la parole du Seigneur : l'indissolubilité du mariage sacramentel, du mariage dans le cadre du mystère du Christ, est sauvegardée.

La Lettre aux Éphésiens, dans laquelle on affirme : «Maris, aimez vos femmes, comme aussi Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle» (Ep 5, 25), possède une grande signification pour le fondement biblique de la compréhension sacramentelle du mariage. Un peu plus loin l'Apôtre écrit : «C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme ; et les deux ne seront qu'une seule chair. Ce mystère est grand ; je le dis par rapport au Christ et à l'Église (Ep 5, 31-32). Le mariage chrétien est un signe efficace de l'alliance du Christ et de l'Église. Le mariage entre baptisés est un sacrement parce qu'il désigne et communique la grâce de cette alliance.

Le témoignage de la Tradition de l'Église

Les Pères de l'Église et les conciles constituent par la suite d'importants témoignages pour l'élaboration de la position ecclésiastique. Pour les Pères, les directives bibliques sont normatives. Ils récusent les lois civiles sur le divorce comme étant incompatibles avec l'exigence de Jésus. L'Église des Pères, en obéissance à l'Évangile, a rejeté le divorce et le remariage ; sur cette question, le témoignage des Pères est sans équivoque.

À l'époque patristique, les croyants divorcés qui s'étaient remariés civilement n'étaient pas admis aux sacrements, même après un temps de pénitence. Certains textes patristiques laissent entendre que les abus n'étaient pas toujours repoussés de façon rigoureuse et que, parfois, ont été recherchées des solutions pastorales pour de très rares cas-limites.

Plus tard, surtout en raison du maillage croissant entre Église et État, on en vint à de plus grands compromis dans certaines zones. En Orient, ce développement s'est poursuivi et a conduit, surtout après la séparation d'avec la Chaire de Pierre, à une pratique toujours plus libérale. Aujourd'hui, dans les Églises orthodoxes, il existe une multitude de motifs de divorce, qui sont généralement justifiés par le renvoi à l'*oikonomia*, la clémence pastorale pour des cas particuliers difficiles, et ouvrent la voie à

un deuxième ou à un troisième mariage à caractère pénitentiel. Cette pratique n'est pas conciliable avec la volonté de Dieu, telle qu'elle est clairement exprimée dans les paroles de Jésus sur l'indissolubilité du mariage, et cela représente un problème œcuménique qu'il ne faut pas sous-estimer.

En Occident, la réforme grégorienne a fait obstacle aux tendances de libéralisation et a reproposé la conception originelle des Écritures et des Pères. L'Église catholique a défendu l'indissolubilité absolue du mariage, même au prix de grands sacrifices et souffrances. Le schisme de «l'Église d'Angleterre», qui s'est séparée du Successeur de Pierre, n'est pas advenu à cause de différences doctrinales, mais parce que le Pape, en obéissance à la parole de Jésus, ne pouvait pas accéder à la requête d'Henri VIII en vue de l'annulation de son mariage.

Le Concile de Trente a confirmé la doctrine de l'indissolubilité du mariage sacramentel et a déclaré qu'elle correspond à l'enseignement de l'Évangile (cf. DH 1807). Parfois l'on soutient que l'Église a, de fait, toléré la pratique orientale, mais cela ne correspond pas à la vérité. Les canonistes ont toujours à nouveau parlé d'une pratique abusive, et il existe des témoignages d'après lesquels des groupes de chrétiens orthodoxes devenus catholiques durent signer une confession de foi contenant une référence explicite à l'impossibilité de deuxièmes ou de troisièmes noces.

Le Concile Vatican II a proposé une doctrine théologiquement et spirituellement profonde du mariage dans la Constitution pastorale *Gaudium et spes* sur l'Église dans le monde de ce temps. Il maintient clairement et distinctement l'indissolubilité du mariage. Celui-ci est entendu comme une communion corporelle et spirituelle complète de vie et d'amour entre un homme et une femme, qui se donnent et s'accueillent l'un l'autre en tant que personnes. À travers l'acte personnel et libre du «oui» réciproque, est fondée par droit divin une institution stable, qui est ordonnée au bien des époux et de leurs enfants, et qui ne dépend plus de l'arbitraire humain : «Cette union intime, don réciproque de deux personnes, non moins que le bien des enfants, exigent l'entière fidélité des époux et requièrent leur indissoluble unité» (n. 48). Au moyen du sacrement, Dieu offre aux époux une grâce spéciale : «De même en effet que Dieu prit autrefois l'initiative d'une alliance d'amour et de fidélité avec son peuple, ainsi, maintenant, le Sauveur des hommes, Époux de l'Église, vient à la rencontre des époux chrétiens par le sacrement de mariage. Il continue de demeurer avec eux pour que les époux, par leur don mutuel, puissent s'aimer dans une fidélité perpétuelle, comme lui-même a aimé l'Église et s'est livré pour elle» (*ibid.*). À travers le sacrement, l'indissolubilité du mariage renferme une signification nouvelle et plus profonde : elle devient l'image de

l'amour constant de Dieu pour son peuple et de la fidélité irrévocable du Christ à son Église.

Il est possible de comprendre et de vivre le mariage comme sacrement uniquement dans le cadre du mystère du Christ. Si l'on sécularise le mariage ou si on le considère comme une réalité purement naturelle, l'accès à sa dimension sacramentelle demeure caché. Le mariage sacramentel appartient à l'ordre de la grâce et il est introduit dans la communion définitive d'amour du Christ avec son Église. Les chrétiens sont appelés à vivre leur mariage dans l'horizon eschatologique de la venue du Royaume de Dieu en Jésus Christ, le Verbe de Dieu incarné.

Le témoignage du Magistère à l'époque contemporaine

Le texte, aujourd'hui encore fondamental, de l'Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, publiée par Jean-Paul II le 22 novembre 1981 à la suite du synode des évêques sur la famille chrétienne dans le monde contemporain, confirme avec insistance l'enseignement dogmatique de l'Église sur le mariage. Du point de vue pastoral, l'Exhortation post-synodale se soucie aussi des fidèles remariés civilement, mais qui sont encore liés par un mariage ecclésiastiquement valide. Le Pape fait preuve d'un haut degré de sollicitude et d'attention. Le n. 84 («Les divorcés remariés») contient les énoncés fondamentaux suivants :

Les pasteurs en charge d'âmes ont l'obliga-

SECTION 2 : DOSSIERS

tion, par amour de la vérité, «de bien discerner les diverses situations». Il n'est pas possible d'évaluer tout et tous de la même manière. Les pasteurs d'âmes et les communautés sont tenus à aider «avec une grande charité» les fidèles concernés ; eux aussi appartiennent à l'Église, ils ont droit à la sollicitude pastorale et doivent participer à la vie de l'Église. L'admission à l'Eucharistie ne peut toutefois pas leur être accordée. Pour cela, un double motif est mentionné : a) «leur état et leur condition de vie est en contradiction objective avec la communion d'amour entre le Christ et l'Église, telle qu'elle s'exprime et est rendue présente dans l'Eucharistie» ; b) «si l'on admettait ces personnes à l'Eucharistie, les fidèles seraient induits en erreur et comprendraient mal la doctrine de l'Église concernant l'indissolubilité du mariage». Une réconciliation à travers le sacrement de la pénitence – qui ouvre la voie à la réception de l'Eucharistie – peut être accordée uniquement en cas de repentir sur ce qui a eu lieu, avec la disponibilité «à une forme de vie qui ne soit plus en contradiction avec l'indissolubilité du mariage». Cela signifie, concrètement, que lorsqu'il n'est pas possible de mettre un terme à la nouvelle union pour des raisons sérieuses – telle que l'éducation des enfants –, les deux partenaires doivent prendre «l'engagement de vivre en complète continence». Pour des raisons internes sacramentelles et théologiques, et non à cause d'une obligation légaliste, il est expressément interdit au cler-

gé, tant que subsiste le premier mariage sacramentellement valide, de procéder à des «cérémonies d'aucune sorte» en faveur de divorcés qui se remarient civilement.

La Lettre de la Congrégation pour la doctrine de la foi concernant la réception de la Communion eucharistique de la part des fidèles divorcés remariés du 14 septembre 1994 confirme que la pratique de l'Église en ce domaine «ne peut être changée sur la base des différentes situations» (n. 5). Il est en outre spécifié que les croyants concernés ne doivent pas s'approcher de la sainte Communion sur la base du jugement de leur conscience : «Si ce fidèle jugeait possible de le faire, les pasteurs et les confesseurs auraient [...] le grave devoir de l'avertir qu'un tel jugement de conscience est en opposition patente avec la doctrine de l'Église» (n. 6). Lorsqu'il existe des doutes quant à la validité d'un mariage ayant échoué, ceux-ci doivent être vérifiés par les tribunaux compétents en matière matrimoniale (cf. n. 9). Il demeure d'une importance fondamentale de faire «tout ce qui peut fortifier dans l'amour du Christ et de l'Église les fidèles qui se trouvent dans des situations matrimoniales irrégulières. C'est seulement ainsi qu'il leur sera possible d'accueillir pleinement le message du mariage chrétien et de supporter dans la foi la souffrance due à leur situation. Dans l'action pastorale, tout doit être mis en œuvre pour faire bien comprendre qu'il ne s'agit aucunement de discrimination, mais seulement de fidélité

SECTION 2 : DOSSIERS

absolue à la volonté du Christ qui nous a redonné et confié de nouveau l'indissolubilité du mariage comme don du Créateur» (n. 10).

Dans l'Exhortation post-synodale *Sacramentum caritatis* du 22 février 2007, Benoît XVI résume et poursuit le travail du précédent synode des évêques sur le thème de l'Eucharistie. Il en vient à parler de la situation des fidèles divorcés remariés au n. 29, où il la qualifie de «problème pastoral épineux et complexe». Benoît XVI réaffirme «la pratique de l'Église, fondée sur la Sainte Écriture (cf. Mc 10, 2-12), de ne pas admettre aux sacrements les divorcés remariés», mais il conjure presque les pasteurs d'âmes à consacrer une «attention spéciale» aux personnes concernées, «désirant qu'elles développent, autant que possible, un style de vie chrétien, par la participation à la Messe, mais sans recevoir la Communion, par l'écoute de la Parole de Dieu, par l'adoration eucharistique et la prière, par la participation à la vie de la communauté, par le dialogue confiant avec un prêtre ou un guide spirituel, par le dévouement à la charité vécue et les œuvres de pénitence, par l'engagement dans l'éducation de leurs enfants». En cas de doute quant à la validité de la communauté de vie matrimoniale qui s'est brisée, celui-ci doit être examiné avec attention par les tribunaux compétents en matière matrimoniale.

La mentalité contemporaine se place largement en opposition à la compréhension chrétienne du mariage, notamment par rapport à son indissolubilité ou à l'ouverture à la vie. Étant donné que beaucoup de chrétiens sont influencés par cette mentalité, les mariages sont probablement plus souvent invalides de nos jours qu'ils ne l'étaient par le passé, parce que manque la volonté de se marier selon le sens de la doctrine matrimoniale catholique et que la socialisation dans le contexte vivant de foi est trop réduite. C'est pourquoi une vérification de la validité du mariage est importante et peut conduire à une solution de problèmes. Là où il n'est pas possible de constater une nullité du mariage, l'absolution et la Communion eucharistique pré-supposent, selon la pratique éprouvée de l'Église, une vie commune «comme amis, comme frère et sœur». Les bénédictions de liens irréguliers sont à éviter «dans tous les cas [...] pour que ne surgissent pas chez les fidèles des confusions autour de la valeur du mariage». La bénédiction (*bene-dictio* : approbation de la part de Dieu) d'une relation qui s'oppose à la volonté divine est une contradiction en soi.

Dans l'homélie prononcée à Milan le 3 juin 2012, à l'occasion de la VIIe Rencontre mondiale des familles, Benoît XVI est revenu sur ce douloureux problème : «Je voudrais aussi réserver un mot aux fidèles qui, tout en partageant les enseignements de l'Église sur la famille, sont marqués par des expé-

SECTION 2 : DOSSIERS

riences douloureuses d'échec et de séparation. Sachez que le Pape et l'Église vous soutiennent dans votre peine. Je vous encourage à rester unis à vos communautés, tout en souhaitant que les diocèses prennent des initiatives d'accueil et de proximité adéquates».

Le dernier synode des évêques sur le thème «La nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne» (7-28 octobre 2012) s'est à nouveau occupé de la situation des fidèles qui, suite à l'échec d'une communauté de vie matrimoniale (non pas l'échec du mariage, qui subsiste en tant que sacrement), ont noué une nouvelle union et vivent ensemble en dehors du lien sacramentel du mariage. Dans le message final, les pères synodaux se sont adressés avec ces mots aux fidèles concernés : «À tous ceux-là nous voulons dire que l'amour du Seigneur n'abandonne personne, que l'Église les aime aussi et reste une maison accueillante pour tous, qu'ils demeurent membres de l'Église même s'ils ne peuvent recevoir l'absolution sacramentelle et l'Eucharistie. Que les communautés catholiques soient accueillantes envers tous ceux qui vivent ces situations, et qu'elles favorisent des chemins de réconciliation».

Considérations anthropologiques et théologico-sacramentelles

La doctrine de l'indissolubilité du mariage se heurte souvent à l'incompréhension dans un milieu sécularisé. Là où se sont

perdues les raisons fondamentales de la foi chrétienne, une simple appartenance conventionnelle à l'Église n'est plus en mesure de porter des choix de vie importants et d'offrir un support dans les crises de l'état matrimonial – comme aussi du sacerdoce et de la vie consacrée. Beaucoup se demandent : comment puis-je me lier pour toute la vie à une seule femme ou à un seul homme ? Qui peut me dire comment cela sera après dix, vingt, trente, quarante ans de mariage ? D'ailleurs, un lien définitif avec une seule personne est-il possible ? Les nombreuses communautés matrimoniales qui se brisent aujourd'hui renforcent le scepticisme des jeunes à l'égard des décisions de vie définitives.

D'autre part, l'idéal de la fidélité entre un homme et une femme, fondé sur l'ordre de la création, n'a rien perdu de son attrait, comme le révèlent des enquêtes récentes parmi les jeunes. La plupart d'entre eux aspirent à une relation stable et durable, en tant qu'elle correspond aussi à la nature spirituelle et morale de l'homme. En outre, il faut rappeler la valeur anthropologique du mariage indissoluble : celui-ci soustrait les conjoints à l'arbitraire et à la tyrannie des sentiments et des états d'âme ; il les aide à traverser les difficultés personnelles et à surmonter les expériences douloureuses ; il protège surtout les enfants, qui pâtissent le plus de la rupture des mariages.

SECTION 2 : DOSSIERS

L'amour est plus que le sentiment et l'instinct ; dans son essence il est dévouement. Dans l'amour conjugal, deux personnes se disent l'une à l'autre consciemment et volontairement : seulement toi – et toi pour toujours. À la parole du Seigneur : «Ce que Dieu a uni...» correspond la promesse du couple : «Je te prends pour époux... je te prends pour épouse... Je veux t'aimer, te respecter et t'honorer tant que je vis, jusqu'à ce que la mort nous sépare». Le prêtre bénit l'alliance que les conjoints ont conclue entre eux devant Dieu. Quiconque a des doutes sur le fait que le lien matrimonial possède une qualité ontologique, voudra se laisser instruire par la Parole de Dieu : «Le Créateur, dès l'origine, les fit homme et femme, et a dit : Ainsi donc l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair» (Mt 19, 4-6).

Pour les chrétiens vaut le fait que le mariage entre baptisés, qui sont incorporés dans le Corps du Christ, possède un caractère sacramentel et représente par là une réalité surnaturelle. Un problème pastoral sérieux consiste dans le fait que certains, aujourd'hui, jugent le mariage exclusivement selon des critères mondains et pragmatiques. Celui qui pense selon «l'esprit du monde» (1 Co 2, 12) ne peut pas comprendre le caractère sacramentel du mariage. Au manque de compréhension croissant à propos de la sainteté du mariage, l'Église ne peut pas répondre par une

adaptation pragmatique à ce qui apparaît inévitable, mais seulement en ayant confiance dans «l'Esprit qui vient de Dieu, pour connaître les dons gracieux que Dieu nous a faits» (1 Co 2, 12). Le mariage sacramentel est un témoignage de la puissance de la grâce qui transforme l'homme et prépare toute l'Église pour la cité sainte, la nouvelle Jérusalem, l'Église, prête «comme une épouse parée pour son époux» (Ap 21, 2). L'Évangile de la sainteté du mariage doit être annoncé avec une audace prophétique. Un prophète fatigué cherche dans l'adaptation à l'esprit du temps son propre salut, mais pas le salut du monde en Jésus Christ. La fidélité aux promesses du mariage est un signe prophétique du salut que Dieu donne au monde : «qui peut comprendre, qu'il comprenne» (Mt 19, 12). L'amour conjugal est purifié, renforcé et élevé par la grâce sacramentelle : «Cet amour, ratifié par un engagement mutuel, et par dessus tout consacré par le sacrement du Christ, demeure indissolublement fidèle, de corps et de pensée, pour le meilleur et pour le pire ; il exclut donc tout adultère et tout divorce» (*Gaudium et spes*, n. 49). En vertu du sacrement du mariage, les époux participent à l'amour définitif et irrévocable de Dieu. Aussi peuvent-ils être des témoins de l'amour fidèle de Dieu, mais ils doivent nourrir constamment leur amour à travers une vie de foi et de charité.

Assurément, il existe des situations – tout pasteur d'âme le sait – dans lesquelles la

SECTION 2 : DOSSIERS

coexistence matrimoniale devient pratiquement impossible à cause de graves motifs, comme par exemple en cas de violences physiques ou psychiques. Dans ces situations douloureuses, l'Église a toujours permis que les conjoints se séparent et ne vivent plus ensemble. Il faut toutefois considérer que lien conjugal d'un mariage valide perdure devant Dieu et que chacune des parties n'est pas libre de contracter un nouveau mariage tant que l'autre conjoint est en vie. Les pasteurs d'âmes et les communautés chrétiennes doivent s'engager pour promouvoir des chemins de réconciliation également dans ces cas ou, quand cela n'est pas possible, aider les personnes concernées à affronter dans la foi leur situation difficile.

Observations théologico-morales

On propose toujours à nouveau que la décision de s'approcher ou non de la Communion eucharistique devrait être laissée à la conscience personnelle des divorcés remariés. Cet argument, qui se fonde sur un concept problématique de «conscience», a déjà été repoussé dans la Lettre de la Congrégation pour la doctrine de la foi de 1994. Assurément, dans chaque célébration de la Messe les fidèles sont tenus de s'examiner dans leur conscience s'il est possible de recevoir la Communion, ce à quoi s'oppose toujours un péché grave non confessé. Ils ont donc l'obligation de former leur conscience et de l'orienter selon la vérité ; ce faisant, ils obéissent également au ma-

gistère de l'Église, qui les aide «à ne pas dévier de la vérité sur le bien de l'homme, mais, surtout dans les questions les plus difficiles, à atteindre sûrement la vérité et à demeurer en elle» (Jean-Paul II, Lettre encyclique *Veritatis splendor*, n. 64).

Lorsque des divorcés remariés sont subjectivement convaincus dans leur conscience qu'un précédent mariage n'était pas valide, cela doit être objectivement démontré par les tribunaux compétents en matière matrimoniale. En effet, le mariage ne concerne pas seulement le rapport entre deux personnes et Dieu ; il est aussi une réalité de l'Église, un sacrement, sur la validité duquel l'individu ne décide pas pour lui-même, mais l'Église, dans laquelle il est incorporé par la foi et le baptême. «Si le mariage précédent de fidèles divorcés et remariés est valide, leur nouvelle union ne peut être considérée en aucune circonstance comme conforme au droit et donc, pour des motifs intrinsèques, la réception des sacrements n'est pas possible. La conscience de chacun est liée, sans exception, par cette norme» (Card. Joseph Ratzinger, La pastorale du mariage doit se fonder sur la vérité, *L'Osservatore Romano. Édition hebdomadaire en langue française*, 8 décembre 2011, p. 5).

La doctrine de l'*epicheia*, selon laquelle une loi est certes valable en termes généraux, mais ne recouvre pas toujours adéquatement l'agir humain concret, ne peut pas

SECTION 2 : DOSSIERS

non plus être appliquée dans ce cas, car l'indissolubilité du mariage sacramentel est une norme de droit divin, qui n'est pas à la disposition du pouvoir discrétionnaire de l'Église. Celle-ci a cependant plein pouvoir – dans la ligne du privilège paulin – pour clarifier quelles conditions doivent être remplies pour qu'un mariage indissoluble existe selon le sens qui lui est attribué par Jésus. À partir de là, l'Église a établi des empêchements de mariage, reconnu des motifs de nullité de mariage et mis au point une procédure judiciaire détaillée.

Une proposition supplémentaire en faveur de l'admission des divorcés remariés aux sacrements consiste à invoquer l'argument de la miséricorde. Étant donné que Jésus lui-même s'est solidarisé avec les personnes qui souffrent en leur donnant son amour miséricordieux, la miséricorde serait un signe spécial d'une *sequela* authentique. Cela est vrai, mais c'est un argument insuffisant en matière théologico-sacramentaire, parce que tout l'ordre sacramentel est une œuvre de la divine miséricorde et ne peut pas être révoqué en faisant appel à cette même miséricorde. À travers ce qui est objectivement un faux appel à la miséricorde, on court de plus le risque d'une banalisation de l'image de Dieu, selon laquelle Dieu ne pourrait rien faire d'autre que pardonner. Au mystère de Dieu appartiennent, outre la miséricorde, également sa sainteté et sa justice. Si l'on occulte ces attributs de Dieu et que l'on ne prend pas au sérieux la

réalité du péché, on ne peut finalement pas non plus communiquer sa miséricorde aux hommes. Jésus a rencontré la femme adultère avec une grande compassion, mais il lui a aussi dit : «Va, ne pèche plus» (Jn 8, 11). La miséricorde de Dieu n'est pas une dispense des commandements de Dieu et des instructions de l'Église. Elle accorde plutôt la force de la grâce pour leur accomplissement, pour se relever après la chute et pour une vie de perfection à l'image du Père céleste.

Le souci pastoral

Bien que l'admission des divorcés remariés aux sacrements ne soit pas possible en raison de la nature profonde de ces derniers, les efforts pastoraux s'imposent d'autant plus envers ces fidèles, même si ceux-ci doivent se conformer aux normes dérivant de la Révélation et du Magistère de l'Église. Le parcours indiqué par l'Église pour les personnes concernées n'est pas simple, mais elles doivent savoir et sentir que l'Église accompagne leur chemin en tant que communauté de salut. À travers leur effort pour comprendre la pratique de l'Église et ne pas s'approcher de la Communion, les partenaires rendent témoignage, à leur manière, à l'indissolubilité du mariage.

Le souci pour les divorcés remariés ne devrait certes pas se réduire à la question de la réception de l'Eucharistie. Il s'agit d'une pastorale plus globale qui cherche à tenir compte le plus possible des différentes situations. Il est important de savoir, à ce pro-

pos, qu'outre la Communion sacramentelle, il existe encore d'autres manières d'entrer en communion avec Dieu. La relation avec Dieu est réalisée lorsqu'on s'adresse à lui dans la foi, dans l'espérance et dans la charité, dans le repentir et dans la prière. Dieu peut accorder sa proximité et son salut aux hommes à travers diverses voies, même s'ils vivent des situations contradictoires. Comme le soulignent constamment les récents documents du Magistère, les pasteurs d'âmes et les communautés chrétiennes sont appelés à accueillir avec ouverture et cordialité les personnes vivant dans des situations irrégulières, pour être à leurs côtés avec empathie, les aidant et pour leur faire sentir l'amour du Bon Pasteur. Une pastorale fondée sur la vérité et sur l'amour trouvera toujours à nouveau dans ce domaine les voies et les formes justes.



**DIVORCÉS REMARIÉS.
MÜLLER ÉCRIT,
FRANÇOIS DICTE**

Un document du préfet de la doctrine reconfirme le "non" à la communion et fait la clarté sur la "conscience" et la "miséricorde". Gel des espoirs de changement. Mais une "hypothèse Ratzinger" re-fait surface

par Sandro Magister

ROME, le 23 octobre 2013 – "Je crois que ce temps est celui de la miséricorde", avait déclaré le pape François dans l'avion qui le ramenait du Brésil, en réponse à une question portant sur la communion aux divorcés remariés.

Mais que la "miséricorde" prêchée par le pape Jorge Mario Bergoglio prélude à une suppression de l'interdiction qui leur est faite de communier, comme beaucoup d'observateurs l'avaient déduit, c'est désormais à exclure.

Le "non" a été formulé – visiblement avec l'approbation du pape – par le préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, l'archevêque Gerhard Ludwig Müller, dans un document publié aujourd'hui par "L'Osservatore Romano" qui confirme pleinement la doctrine de l'Église catholique à ce sujet et qui est diffusé simultanément en sept langues.

Un document qui consacre sa partie finale précisément à une mise en garde contre une interprétation "fausse" de la miséricorde :

"À travers ce qui est objectivement un faux appel à la miséricorde, on court de plus le risque d'une banalisation de l'image de Dieu, selon laquelle Dieu ne pourrait rien faire d'autre que pardonner. Au mystère de Dieu appartiennent, outre la miséricorde, également sa sainteté et sa justice. Si l'on

SECTION 2 : DOSSIERS

occulte ces attributs de Dieu et que l'on ne prend pas au sérieux la réalité du péché, on ne peut finalement pas non plus communiquer sa miséricorde aux hommes.

"Jésus a rencontré la femme adultère avec une grande compassion, mais il lui a aussi dit : «Va, ne pêche plus» (Jn 8, 11). La miséricorde de Dieu n'est pas une dispense des commandements de Dieu et des instructions de l'Église. Elle accorde plutôt la force de la grâce pour leur accomplissement, pour se relever après la chute et pour une vie de perfection à l'image du Père céleste".

*

Ce n'est pas tout. Le pape François a également fait naître des espoirs de changement – toujours dans l'avion qui le ramenait du Brésil – quand il s'est référé à l'exemple des Églises orthodoxes qui, en ce qui concerne le mariage, "permettent une seconde union".

Mais sur ce point aussi le texte du préfet de la doctrine a fermé toutes les portes :

"Aujourd'hui, dans les Églises orthodoxes, il existe une multitude de motifs de divorce, qui sont généralement justifiés par le renvoi à l'oikonomia, la clémence pastorale pour des cas particuliers difficiles, et ouvrent la voie à un deuxième ou à un troisième mariage à caractère pénitentiel. Cette pratique n'est pas conciliable avec la volonté de

Dieu, telle qu'elle est clairement exprimée dans les paroles de Jésus sur l'indissolubilité du mariage. [...] Parfois l'on soutient que l'Église [catholique] a, de fait, toléré la pratique orientale, mais cela ne correspond pas à la vérité".

Et plus loin :

"La doctrine de l'épicheia, selon laquelle une loi est certes valable en termes généraux, mais ne recouvre pas toujours adéquatement l'agir humain concret, ne peut pas non plus être appliquée dans ce cas, car l'indissolubilité du mariage sacramentel est une norme de droit divin, qui n'est pas à la disposition du pouvoir discrétionnaire de l'Église".

*

Un troisième point sur lequel le texte de Müller a voulu apporter des éclaircissements – là encore en se référant de manière implicite à des propos du pape qui ont été mal interprétés – concerne "un concept problématique de conscience", utilisé comme laissez-passer vers la communion :

"On propose toujours à nouveau que la décision de s'approcher ou non de la Communion eucharistique devrait être laissée à la conscience personnelle des divorcés remariés. Cet argument, qui se fonde sur un concept problématique de « conscience », a déjà été repoussé dans la Lettre de la Con-

SECTION 2 : DOSSIERS

grégation pour la doctrine de la foi de 1994. Assurément, dans chaque célébration de la Messe les fidèles sont tenus de s'examiner dans leur conscience s'il est possible de recevoir la Communion, ce à quoi s'oppose toujours un péché grave non confessé. Ils ont donc l'obligation de former leur conscience et de l'orienter selon la vérité ; ce faisant, ils obéissent également au magistère de l'Église, qui les aide «à ne pas dévier de la vérité sur le bien de l'homme, mais, surtout dans les questions les plus difficiles, à atteindre sûrement la vérité et à demeurer en elle» (Jean-Paul II, Lettre encyclique *Veritatis splendor*, n. 64).

"Lorsque des divorcés remariés sont subjectivement convaincus dans leur conscience qu'un précédent mariage n'était pas valide, cela doit être objectivement démontré par les tribunaux compétents en matière matrimoniale. En effet, le mariage ne concerne pas seulement le rapport entre deux personnes et Dieu ; il est aussi une réalité de l'Église, un sacrement, sur la validité duquel l'individu ne décide pas pour lui-même, mais l'Église, dans laquelle il est incorporé par la foi et le baptême".

*

D'une manière générale, le document du préfet de la doctrine réaffirme que "lorsqu'il existe des doutes quant à la validité d'un mariage ayant échoué, ceux-ci doivent être vérifiés par les tribunaux compétents en

matière matrimoniale".

Mais Müller reconnaît également que, dans le contexte actuel, les mariages "invalides" sont très nombreux.

Exactement comme l'avait fait remarquer le pape François, toujours dans l'avion qui le ramenait de Rio de Janeiro, lorsqu'il avait rappelé que son prédécesseur à Buenos Aires, le cardinal Quarracino, affirmait : "Selon moi, la moitié des mariages sont nuls, parce que les gens se marient sans maturité, sans se rendre compte que c'est pour toute la vie, parce qu'ils le font par convenance sociale".

Mais si les mariages nuls sont aussi nombreux, comment les tribunaux diocésains pourront-ils les examiner tous et en vérifier juridiquement l'invalidité ?

Müller ne pose pas cette question de manière explicite dans son document. Toutefois il cite un article de Joseph Ratzinger datant de 1998 et publié à nouveau dans "L'Osservatore Romano" du 30 novembre 2011, dans lequel le prédécesseur du pape François mettait face à face les éléments pour et contre d'une hypothèse de solution : le recours possible à une décision d'accéder à la communion prise en conscience par un catholique divorcé et remarié, au cas où la non-reconnaissance de la nullité de son précédent mariage (due à un jugement qu'il considère comme erroné ou à la diffi-

SECTION 2 : DOSSIERS

culté de prouver la nullité de ce mariage par voie de justice) s'oppose à sa conviction fondée que ce mariage est objectivement nul.

On peut présumer que le synode des évêques qui aura lieu au mois d'octobre 2014 et auquel le pape François a confié la question – examinera justement cette "hypothèse Ratzinger" pour innover en la matière, tout en réaffirmant l'absolue indissolubilité du mariage.

*

Dans sa diffusion en sept langues du document de Müller, "L'Osservatore Romano" indique d'abord que "plusieurs interventions se sont succédé" à propos de la question de la communion aux divorcés remariés.

Il fait en particulier allusion à un texte proposant une libéralisation qui a circulé récemment dans le clergé du diocèse allemand de Fribourg-en-Brisgau.

Voici comment Müller répond dans son document aux tendances exprimées dans ce texte :

"Au manque de compréhension croissant à propos de la sainteté du mariage, l'Église ne peut pas répondre par une adaptation pragmatique à ce qui apparaît inévitable, mais seulement en ayant confiance dans

«l'Esprit qui vient de Dieu, pour connaître les dons gracieux que Dieu nous a faits» (1 Co 2, 12). Le mariage sacramentel est un témoignage de la puissance de la grâce qui transforme l'homme et prépare toute l'Église pour la cité sainte, la nouvelle Jérusalem, l'Église, prête «comme une épouse parée pour son époux» (Ap 21, 2).

"L'Évangile de la sainteté du mariage doit être annoncé avec une audace prophétique. Un prophète fatigué cherche dans l'adaptation à l'esprit du temps son propre salut, mais pas le salut du monde en Jésus Christ. La fidélité aux promesses du mariage est un signe prophétique du salut que Dieu donne au monde : «qui peut comprendre, qu'il comprenne» (Mt 19, 12)".



F SYNODE 2014

Stéphanie Le Bars

<http://religion.blog.lemonde.fr/2013/10/08/dans-un-an-un-synode-pour-regler-entre-autres-lepineux-dossier-des-divorces-remaries/>

Dans un an, un synode pour régler (entre autres) l'épineux dossier des divorcés-remariés

Au rythme habituel du Vatican, la décision peut sembler rapide. Dans un an exactement, du 5 au 19 octobre 2014, les présidents des conférences épiscopales du

SECTION 2 : DOSSIERS

monde se réuniront sous la houlette du pape François pour discuter des défis de l'Église catholique face aux nouvelles réalités familiales : divorces, remariages, familles recomposées, monoparentales, couples non mariés, mariage homosexuel...

Alors que le sujet avait été évoqué à plusieurs reprises par le pape, le Vatican a annoncé mardi 8 octobre, la convocation de cette assemblée dans le cadre d'un synode extraordinaire, réservé à des *"matières qui exigent une définition rapide"*. Le dernier synode consacré à la famille remonte à 1980 et avait donné lieu à un texte de Jean Paul II, rappelant le *"bien précieux du mariage"*, la place de la famille dans la transmission de la foi ou bien encore l'attachement de l'Église à l'interdiction de la contraception.

"Immaturité affective"

Cette fois, les quelque 150 évêques sont particulièrement attendus sur le sort réservé par le droit canon aux divorcés-remariés. Ces derniers ne peuvent se remarier à l'Église et ne peuvent recevoir la communion, moment central dans la pratique religieuse des croyants. Conscient de l'incompréhension grandissante qu'une telle règle suscite, le pape a évoqué le sujet à plusieurs reprises et promis des solutions nouvelles.

En septembre, devant les prêtres romains, il a estimé que le devoir de l'Église était *"de trouver une autre voie, dans la justice"*,

pour ces croyants. Ce *"grave problème"* suppose de *"repenser toute la pastorale matrimoniale"*, avait-il aussi indiqué le 29 juillet, lors de la conférence de presse donnée dans l'avion lors de son retour du Brésil. Le pape avait alors évoqué la piste de la *"nullité des mariages"*, dont le développement offrirait des solutions aux fidèles souhaitant se remarier conformément au droit canonique. *"Il faut réviser cette procédure car les tribunaux ecclésiastiques ne suffisent pas pour cela"*, avait-il déclaré, sans plus de précisions sur les critères qui pourraient être pris en compte pour rendre *"nulle"* une union. Aujourd'hui, un *"grave défaut de discernement"*, *"des problèmes de nature psychique"*, une *"immaturité affective"* sont le plus souvent pris en compte. Des efforts pourraient aussi porter sur les périodes de préparation au mariage.

En France, 13 % des pratiquants réguliers sont divorcés

"Ce sujet est un serpent de mer depuis vingt ans, estime un membre de la curie, spécialiste des affaires familiales. Mais c'est un débat complexe qui pose des questions d'ordre social, anthropologiques, éthique, sacramentel." Les communautés catholiques connaissent aujourd'hui des taux de divorce sensiblement égaux à ceux du reste de la population. En 2009, un sondage *Pèlerin-TNS Sofres* portant sur les catholiques français indiquait que 38 % des catholiques étaient concernés par le divorce (contre 40 % pour l'ensemble des Français), que ce soit

à titre personnel, en tant que parents ou en tant qu'enfants, que 13 % des pratiquants réguliers étaient divorcés (contre 17 % des Français) ; 70 % des pratiquants réguliers estimaient aussi que l'Église devait adopter "une attitude plus souple sur la communion", un chiffre qui atteignait 85 % pour les catholiques divorcés.

Des velléités allemandes recadrées par le Vatican

Ce sujet, qui peut sembler anecdotique, comparé à l'ampleur des défis auxquels doit faire face aujourd'hui l'Église catholique, pourrait devenir l'un des symboles de l'ouverture de l'institution sur le monde réel, promise par le pape François. Mais, en attendant le synode, les velléités de certains d'aller de l'avant ont été arrêtées net par le Vatican.

Ainsi, le diocèse de Freiburg, l'un des plus importants d'Allemagne et anciennement dirigé par Robert Zollitsch – le président progressiste de la conférence épiscopale allemande, qui venait d'annoncer son intention d'accorder la communion aux divorcés-remariés après discussion approfondie et au cas par cas –, s'est fait poliment recadrer par le porte-parole du Vatican. "Le fait que des bureaux locaux ou des personnes proposent des solutions pastorales particulières risque de créer la confusion, a-t-il fait remarquer. Au contraire, les décisions sur des thèmes aussi importants doi-

vent se prendre dans la pleine communion." Une manière de signifier aux évêques allemands que le rythme de l'Église catholique à travers le monde reste pour l'instant calqué sur celui du Vatican.



LE QUESTIONNAIRE

La nouvelle férule de François

Enquête en vue du Synode

Les questions suivantes permettent aux Eglises particulières de participer activement à la préparation du Synode Extraordinaire, qui a pour but d'annoncer l'Évangile dans les défis pastoraux d'aujourd'hui autour de la famille:

1 - Sur la diffusion de la Sainte Écriture et du Magister concernant la famille.

(...)

2. Sur le mariage selon la loi naturelle

a) Quelle place occupe le concept de loi naturelle dans la culture civile tant au niveau institutionnel, éducatif et académique qu'au niveau populaire? Quelles visions de l'anthropologies sont sous-tendues à ce débat sur le fondement naturel de la famille?

b) Le concept de loi naturel en relation à l'union entre un homme et une femme est-il

SECTION 2 : DOSSIERS

communément accepté en tant que tel de la part des baptisés en général?

c) Comment est contestée dans la pratique et dans la théorie la loi naturelle sur l'union entre l'homme et la femme en vue de la formation d'une famille? Comment est-elle proposée et approfondie dans les organismes civils et ecclésiaux?

d) Si des baptisés non pratiquants, ou qui se déclarent non croyants, réclament la célébration d'un mariage, comment affronter les défis pastoraux qui en découlent?

3 - La pastorale de la famille dans le contexte de l'évangélisation
(...)

4. Sur la pastorale pour faire face à certaines situations difficiles

a) La cohabitation *ad experimentum* (i.e. le concubinage) est-elle une réalité importante dans l'Eglise particulière? A quel pourcentage pourrait-on l'estimer?

b) Existe-t-il des unions libres de fait, sans reconnaissance ni religieuse ni civile? Y a-t-il des statistiques fiables?

c) Les séparés et les divorcés remariés sont-ils une réalité pastorale importante dans l'Eglise particulière? Dans quel pourcentage pourrait-on les estimer numériquement? Comment fait-on face à cette réalité à travers des programmes pastoraux adaptés?

d) Dans tous les cas: comment les baptisés vivent-ils leur irrégularité? En sont-ils conscients? Manifestent-ils simplement de l'indifférence? Se sentent-ils marginalisés et

vivent-ils avec souffrance l'impossibilité de recevoir les sacrements?

e) Quelles sont les requêtes que les personnes divorcées et remariées adressent à l'Eglise à propos des sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation? Parmi les personnes qui se trouvent dans ces situations, combien réclament ces sacrements?

f) L'assouplissement de la pratique canonique relative à la reconnaissance de la déclaration de nullité du lien matrimonial pourrait-il offrir une réelle contribution à la solution des problématiques des personnes impliquées (ndt: je ne peux m'empêcher de souligner le jargon!!). Si oui, sous quelle forme?

g) Existe-t-il une pastorale pour venir à la rencontre de ces cas? Comment se déroule cette activité pastorale? Existe-t-il des programmes à ce sujet au niveau national et diocésain? Comment est annoncée aux séparés et divorcés la miséricorde de Dieu, et comment est mis en acte le soutien de l'Eglise à leur chemin de foi?

5. Sur les unions de personnes de même sexe

a) Existe-t-il dans votre pays une loi civile de reconnaissance des unions de personnes de même sexe équivalentes d'une certaine façon au mariage?

b) Quelle est l'attitude des Eglises particulières et locales, à la fois face à l'Etat civil promoteur d'unions civiles entre personnes de même sexe, et face aux personnes impliquées dans ce type d'unions?

SECTION 2 : DOSSIERS

c) Quelle attention pastorale est-il possible d'avoir envers les personnes qui ont choisi de vivre selon ce type d'unions?

d) Dans le cas d'unions de personnes du même sexe qui ont adopté des enfants, comment se comporter pastoralement en vue de la transmission de la foi?

6 - Sur l'éducation des enfants au sein de situations de mariages irréguliers (...)

7. Sur l'ouverture des époux à la vie

a) Quelle est la réelle connaissance que les chrétiens ont de la doctrine de *Humanae Vitae* sur la paternité responsable? Quelle conscience a-t-on de l'évaluation morale des différentes méthodes de régulation des naissances? Quels approfondissements pourraient être suggérés en la matière du point de vue pastoral?

b) Cette doctrine morale est-elle acceptée? Quels sont les aspects les plus problématiques qui rendent l'acceptation difficile dans la grande majorité des couples.

c) Quelles méthodes naturelles sont-elles promues de la part des Églises particulières pour aider les conjoints à mettre en pratique la doctrine d'*Humanae Vitae*.

d) Quelle est l'expérience concernant ce thème dans la pratique du sacrement de pénitence et dans la participation à l'Eucharistie?

e) Quelles oppositions observe-t-on entre la doctrine de l'Église et l'éducation civile à ce sujet?

f) Comment promouvoir une mentalité davantage ouverte à la natalité? Comment favoriser la croissance des naissances?

8 - Sur le rapport entre la famille et la personne (...)

9 - Autres défis et propositions (...)



**F ENQUÊTE SUR
LES DIVORCÉS REMARIÉS**

<http://benoit-et-moi.fr/2013-III/actualites/famille-un-sondage-en-vue-du-synode.html>

Le Pape souhaite consulter directement les fidèles (2/11/2013)

Le secrétaire général du synode nommé par le pape, **Mgr Baldisseri**, vient d'envoyer aux conférences épiscopales nationales du monde entier un document "à diffuser le plus largement possible parmi les fidèles, dans les paroisses", afin de préparer le synode des famille qui se tiendra dans un an (du 5 au 19 octobre 2014). Les résultats de ce sondage devront être retournés avant le 31 décembre 2013.

SECTION 2 : DOSSIERS

Le Pape profitera du prochain consistoire, qui se tiendra en février, pour écouter les avis des cardinaux du monde entier.

Andrea Torielli souligne que **la décision de François "d'écouter la voix des fidèles sur des thèmes aussi délicats est absolument inédite"**.

Mais il avertit toutefois que ce serait une erreur de croire que l'on aura une réponse définitive à l'issue du synode de 2014: la famille sera encore au cœur du synode ordinaire des évêques qui se tiendra en 2015.

Qu'on me permette un commentaire personnel: étant admis que la société "évolue" - et sous-entendu: l'Eglise doit l'accompagner -, il est difficile d'imaginer que l'on mobilise autant d'énergies pour entériner le statu-quo.

La consultation des fidèles, si elle n'est un alibi, évoque irrésistiblement (est-ce un bien pour l'Eglise?) la "démocratie participative" qui prétend interroger les citoyens d'un pays et s'informer de leurs désirs à travers des "Etats Généraux" et autres "Consultations Nationales"... où ce sont souvent les mêmes qui confisquent la parole, et au terme desquels, s'il n'a pas émergé de catastrophe, on a souvent le sentiment qu'on a créé une usine à gaz.

En attendant, la meilleure façon de juger à quel point les thèmes abordés sont "délicats" est encore de lire le questionnaire.

Il est disponible en italien sur le site *Vatican Insider*. J'imagine qu'on pourra aussi le trouver en français, et je traduis juste les points qui risquent de provoquer le plus de remous, c'est-à-dire le concubinage, les divorcés remariés, les couples de même sexe et le contrôle des naissances.

Certains diront (peut-être à juste titre) que ces problèmes existent, et que pratiquer la politique de l'autruche ne les résoudra pas. **Mais d'autres penseront, non sans raison qu'il faut prendre garde à l'effet "cheval de Troyes", permettant, à travers des cas particuliers certes dignes d'intérêt et de commiseration, d'ouvrir des brèches par où les adversaires de l'Eglise, du dedans et du dehors, ébranleront la doctrine; et surtout qu'aborder des thèmes aussi explosifs, c'est donner des excuses (et même une légitimité) à ce que l'Eglise a toujours désigné comme péché.**

Questionnaire en italien ici:
vaticaninsider.lastampa.it/fileadmin/user_upload/File_Versione_originale/questionario.pdf



S
P
I
R
I
T
U
A
L
I
T
É

SECTION 3

IL A SOUFFERT

Joan Chittister,
extrait de «Ce que je crois»
p. 127 à 135.

Je me rappelle, plus jeune, avoir été profondément troublée par la vieille prière mariale qui parlait de «cette vallée de larmes». Comment dire une chose pareille! pensais-je, jeune et sûre de moi, plus consciente des possibilités de la vie qu'attentive à la réalité. Mais avec les années, les déceptions, les deuils, j'ai compris que la vie est effectivement une «vallée de larmes». En fin de compte, on ne pouvait pas le nier. Le dossier était assez chargé. La guerre avait changé le monde une fois pour toutes, sur tous les plans, dans tous les domaines. Une population entière de Juifs avait été exterminée en Europe. Des millions de gens sont morts en Sibérie. Des peuples entiers ont succombé à la faim en Afrique sous les yeux des téléspectateurs du reste du monde, installés dans leur cuisine. Et sur le plan personnel aussi, les difficultés se sont accumulées à mesure que passaient les années. Ma mère, devenue veuve à vingt et un ans avec un enfant de trois ans à une époque où il

n'y avait pas de travail pour les hommes, encore moins pour les femmes. Moi-même, à l'âge de seize ans, paralysée et enfermée dans un poumon d'acier, une des dernières victimes de la dernière épidémie de polio au pays. Le travail que je convoitais, je ne l'ai pas eu et je me suis retrouvée condamnée à faire des choses que je ne voulais pas faire, sans avoir été consultée et sans y trouver d'intérêt.

Des gens que je regardais comme de bons amis se sont éloignés ou ont complètement disparu de ma vie. Des gens que je chérissais sont morts avant que j'aie pu vraiment les connaître ou sont devenus prisonniers de la maladie d'Alzheimer pendant vingt-huit ans, comme ma mère. En fait, j'ai vécu toute ma vie cernée par la mort, l'échec, la déception et les difficultés. Cet article du credo, je le comprends. Cet article du credo, je m'y accroche pour m'orienter. Comme le fait aussi, je crois, tout le reste de l'humanité où tant de vies sont encore plus pénibles et incompréhensibles que tout ce que j'ai pu connaître. Comment comprendre? Comment réconcilier le fait que cette vallée de larmes est un endroit atroce et le fait qu'elle est pourtant tout le contraire d'atroce?

SECTION 3 : SPIRITUALITÉ

S'il y a quelque chose de particulièrement fascinant dans le credo, c'est bien que l'élément qui est le plus clair dans le credo est le moins clair dans la vie. Le credo nous fait voir la souffrance de tout près. Pourquoi?

La Passion de Jésus est ce qu'il y a de plus solide dans l'Évangile sur le plan historique, ce qui y est présenté de la manière la moins métaphorique. Il y eut, nous le savons par des sources externes et internes à la communauté chrétienne, un homme appelé Jésus qui fut crucifié à Jérusalem sous le procurateur romain Pilate, pendant le règne de Tibère. Mais c'est tout ce que la documentation permet d'établir. Le pourquoi de sa mort, le sens de sa mort pour nous aujourd'hui a fait l'objet depuis lors de recherches théologiques, de débats conciliaires et de spéculations personnelles. Chaque génération s'efforce à son tour d'expliquer à la fois la souffrance de Jésus et la souffrance en général. Ces explications soulèvent souvent plus de questions qu'elles n'en résolvent. Mais une chose est claire: la souffrance fait partie de la vie, pour nous comme pour Jésus, pour Jésus comme pour nous.

Étrangement, nous avons peut-être ici l'article le plus important, le plus acceptable de tout le credo. Comment autrement demander à quelqu'un de croire en un Dieu qui ne sait rien des difficultés de l'existence humaine? Comment pourrait-on nous demander de supporter ce que nous n'au-

rions jamais vu positivement assumé? Comment pourrait-on nous demander de faire quelque chose qui n'aurait aucune valeur? La souffrance est peut-être la seule preuve que nous ayons du fait que Jésus était réellement humain et de ce que l'humanité, quelle que soit sa souffrance, peut transcender cette souffrance qui l'accable.

L'Église ancienne expliquait la souffrance de Jésus comme une sorte de paiement pour le péché. Dans le contexte d'une société féodale où les offenses à l'endroit d'un seigneur ne pouvaient être réparées que par une personne de même rang, si elles le pouvaient¹, Anselme de Cantorbéry enseignait que les humains avaient péché contre Dieu. Il fallait donc quelqu'un qui fût de la classe de Dieu pour donner satisfaction de ce péché. C'est pourquoi Dieu a envoyé Jésus pour être sacrifié sur la croix pour nos péchés, nouvelle offrande de l'ancienne alliance mosaïque elle-même scellée dans le sang. Le Fils de Dieu mourrait pour expier ce que les humains ne sauraient racheter par eux-mêmes. Mais si acceptable, si logique, si nécessaire que ce modèle ait pu paraître à une société où la justice et la réconciliation étaient affaire d'équilibre entre pairs, cette façon d'interpréter la mission de Jésus vient détruire l'idée de Dieu proposée par Jésus. En effet, le Dieu qui exigerait le sacrifice de Jésus ne peut être le Dieu dont parlait Jésus. Le modèle de l'expiation nous présente un Dieu vengeur, irrité, manipulateur, un Dieu féodal voire masochiste. Tel

SECTION 3 : SPIRITUALITÉ

n'est pas le Dieu de Sara et de Hagar, de Joseph et de Daniel. Il nous dérobe, ce modèle, le Dieu qui fait tuer le veau gras et donne un banquet pour accueillir ses fils prodigues, le Dieu qui se soucie du moindre de nos cheveux et qui nourrit les oiseaux du ciel. Le Dieu aimant qui, lorsqu'on lui demande du pain ne donne pas une pierre ne saurait être le Dieu qui envoie un fils se faire tuer dans le cadre d'un rituel sanglant destiné à apaiser son ego divin.

Non, je ne crois pas que Dieu ait voulu que Jésus soit crucifié. Je crois que les gens ont voulu que Jésus soit crucifié, et que ce que Dieu voulait, c'était d'offrir un modèle de la vie de Dieu au milieu de nous, modèle que n'a pu accepter un monde plongé dans la cupidité, la concurrence, l'oppression et l'institutionnalisme. Jésus ne souffre pas parce que Dieu avait conçu ce scénario. Jésus souffre parce que les humains ont conçu ce scénario.

La souffrance de Jésus est une réalité très humaine. Les gens qu'il est venu aimer, le système dont il souhaitait repousser les limites humaines pour lui faire rendre tout son potentiel et répondre radicalement au dessein de Dieu, se sont retournés contre lui. C'est une situation pénible, douloureuse, une situation que nous avons tous et toutes connue. C'est ce que les gens ont fait à Jésus qui l'a tué. C'est ce que le système lui a fait qui l'a détruit. C'était un sys-

tème épouvantable et des gens apathiques: ils ont poussé à son ultime conclusion le sacrifice total de la divinité. C'est ce que les gens ont fait - ou ce qu'ils ont omis de faire - pour Celui qui avait déjà tout sacrifié pour nous, qui «ne retint pas jalousement le rang qui l'égalait à Dieu mais devint en tout semblable à nous», c'est cette action ou cette inaction qui ont causé sa mort. C'est le fait qu'il ait versé son sang, qu'il ait accepté ce sacrifice, que vient couronner la crucifixion. C'est la souffrance qui prend tout l'amour qu'a un être humain. Ce genre de souffrance, c'est le mystère divin noblement et humainement assumé.

Jésus ne vient pas apaiser le courroux de Dieu. Jésus vient nous enseigner comment vivre une vie qui nous rende dignes du Dieu qui nous a faits. Jésus vient nous montrer ce que nous-mêmes pouvons et devons être. Jésus vient pour que nous devenions tout ce pour quoi nous avons été créés, quels que soient l'époque, le lieu ou les circonstances où nous vivons: dans la gloire la plus éclatante ou l'humiliation la plus abjecte.

Nous avons malheureusement tendance à ne nous arrêter qu'à la crucifixion lorsque nous parlons de la passion de Jésus. Mais le credo nous oblige à voir plus grand. Le credo nous demande de nous rappeler la souffrance qui a précédé la mort. C'est la souffrance du Christ qui nous instruit, qui vient éclairer notre propre vie, qui nous donne la force d'avancer sur notre propre

SECTION 3 : SPIRITUALITÉ

route. Bien peu d'entre nous seront crucifiés, évidemment, mais chacune et chacun de nous aura à suivre les traces de Jésus, d'une façon ou de l'autre, avant que la longueur des jours et la solitude des nuits n'arrivent à leur terme. Le souvenir de Jésus nous donne le choix: nous pouvons traverser les Golgotha de notre vie comme il l'a fait, avec la même lucidité, la même fermeté dans la foi, la même conscience de la providence de Dieu qui nous accompagne, ou nous pouvons trébucher et multiplier les faux pas, vivre dans l'aigreur et le ressentiment ces moments qui pourraient, comme ils l'ont fait pour lui, nous conduire à la gloire.

Ne s'arrêter qu'à la croix, c'est diminuer l'Incarnation, réduire pratiquement le sacrifice à sa dimension rituelle, et passer à côté de son sens profond, du contexte d'ensemble: l'effusion du soi divin dans la banalité du quotidien pendant toutes les années qui ont précédé la croix. Au moment de mourir, Jésus n'est pas différent de celui qu'il était avant l'arrestation, le simulacre de procès et le rejet de la foule. La crucifixion de Jésus n'est pas d'un autre ordre que la nativité. Jésus a connu des souffrances plus grandes que la mort bien avant que la mort ne vienne le délivrer. Sa vie avait un sens et un but bien plus grands qu'une croix romaine. C'est la vie qu'il a vécue qui l'a conduit à la croix et à la mort.

La vérité de la passion retentit jusqu'à nous à travers l'histoire: le but que nous nous fixons est pour chacune et chacun la croix de son choix. L'objectif de notre vie détermine la nature de notre mort. Les causes que nous aurons défendues de notre vivant détermineront qui se tiendra à notre chevet, de quelle manière nous serons vus par les bien-pensants, et le respect qui nous sera accordé par la suite. Jésus a vécu la croix humaine avec nous, pour nous. Nous avons un compagnon sur la route.

La Semaine sainte, ces quelques jours qui séparent l'entrée de Jésus à Jérusalem pour fêter la Pâque de sa mise au tombeau une semaine plus tard, est une panoplie des souffrances et des douleurs dont se sert la vie pour affûter et polir les âmes. Le Christ connaît la désillusion qui suit le succès superficiel, le sentiment d'échec, la trahison des gens en qui il avait confiance, l'incompréhension des autorités, la peur, l'humiliation, l'abandon, la solitude, le désespoir et la mort. Et il nous montre à tous et à toutes comment faire de même. Dire «je crois ... que le Christ a souffert», c'est dire «je crois qu'il est possible de transcender la souffrance». C'est jouer notre va-tout sur l'espérance.

Ce n'est pas seulement la mort de Jésus qui est notre rédemption. C'est chaque instant, chaque aspect de la vie de Jésus, qui nous montre le chemin de la réconciliation, qui devient la Voie conduisant nos moi mé-

SECTION 3 : SPIRITUALITÉ

diocres et tristes au Dieu qui veut notre bien, à notre immersion dans la divinité. La passion du Christ ne fait que lever le voile, pour un bref et tragique instant, sur son prix véritable. Le credo n'exalte pas la souffrance; il en prend acte pour que nous n'oublions jamais la gloire de l'humanité mise à l'épreuve jusqu'au bout pour le règne de Dieu. Dire «je crois que Jésus a souffert», c'est dire «je crois que la souffrance n'est pas un prix trop grand à payer pour ce Dieu qui est notre Bien». C'est se commettre, c'est engager son cœur.

Mais le cœur se brise sur la route qui mène à Dieu. Il y a trop de possibilités d'illusions aveuglantes, de défaites accablantes, pour ne pas donner parfois tête première dans la douleur. Le Christ nous y a précédés. Le Christ a connu les applaudissements d'une foule nourrie pour une journée et il a cru qu'il s'agissait de conversion. Devant le palais de Pilate, ces mêmes gens, pour quelques sous de pot-de-vin, flattés et contraints par les représentants de l'institution, ont fini par demander la remise en liberté de Barabbas, le truand, plutôt que celle de Jésus, le thaumaturge. Ils n'avaient plus que faire de ses prodiges. Ce qu'il leur fallait, c'était l'approbation de l'État, la sécurité du système. Nous apprenons de Jésus souffrant à ne pas présumer que d'autres que Dieu puissent se trouver à nos côtés, au dernier instant.

Le Christ a connu le sentiment d'échec. Hosanna! criait-on le dimanche. Crucifiez-le! le vendredi. Les scribes et les pharisiens auront argumenté avec lui jusqu'à la fin. Ses propres disciples se cherchaient des postes en vue dans un royaume qu'il n'avait aucune intention de fonder. Qui ne connaît ce scénario: on se lance, inspiré par les plus hauts idéaux, puis on les voit bien souvent réduits à rien. On ne réussit pas en affaires à pratiquer de justes prix et à respecter le code du travail; le projet de loi éthique pour lequel on s'était battu vient d'être défait; nos enfants courent les rues et fréquentent les bars, décrochent de l'école et fracassent nos rêves, se mettent à vouloir faire de l'argent et abandonnent leur famille, malgré les efforts que nous avons faits pour les élever en essayant d'être pour eux le plus possible la mère idéale, le père modèle. Où que nous regardions, rien n'a réussi comme nous l'avions planifié. Nous apprenons de la souffrance de Jésus que la vie n'est pas affaire de réussite. La vie est affaire d'épanouissement intégral et non d'efficacité.

Le Christ a été trahi par les personnes en qui il avait eu la plus grande confiance. Sa propre famille le traitait de fou, le disciple qu'il avait choisi personnellement l'a abandonné à l'heure décisive pour collaborer avec l'autre camp, pour le livrer à ses ennemis, parce que la trahison lui rapportait plus que la fidélité. Nous apprenons de la souffrance de Jésus que les principes ont un

SECTION 3 : SPIRITUALITÉ

prix, qu'en fin de compte le «chacun pour soi» l'emporte souvent sur le «je te fais confiance».

Jésus a été mal compris par à peu près tous ceux qu'il a rencontrés: sa famille, les apôtres, l'État, même les chefs religieux de l'époque qui auraient dû, semble-t-il, être les premiers à le reconnaître et à le comprendre. Certains voulaient qu'il soit un faiseur de miracles, d'autres qu'il devienne un chef militaire, pratiquement personne ne voulait qu'il fût lui-même. Les foules voulaient des guérisons dont la synagogue ne voulait pas le jour du sabbat, et que les rabbis attribuaient à l'influence de Belzébuth puisqu'ils ne les opéraient pas eux-mêmes. Les apôtres voulaient avoir la preuve de ce qu'il était, et souhaitaient qu'il se montre plus prudent. «Ne va pas à Jérusalem», le suppliait Pierre. Autrement dit, ne vas pas attirer l'attention des autorités et nous causer des ennuis à tous. Qui ne sait pas ce que c'est que de se faire dire de ne pas parler de politique devant la famille, ou de féminisme devant l'évêque, ou d'avortement au bureau, ou de théorie économique dans le groupe de prière, ou de paix plutôt que de guerre à la soirée de fête, parce qu'il s'agit là, n'est ce pas, d'affaires «privées» ou de sujets délicats. Nous apprenons de la souffrance de Jésus à risquer de payer pour ce que notre âme ne peut ignorer.

Jésus a connu la dépression et l'épuisement physique. Il a pleuré au Jardin, rempli de crainte, accablé jusqu'au découragement, au plus creux de l'échec. Ça n'avait servi à rien. Personne n'avait entendu. Le Dieu qui avait parlé à son cœur toute sa vie gardait maintenant le silence. Il n'y avait plus rien. Plus de lueur d'espoir dans le regard. Plus de miracles pour lui-même. Plus de certitude et de justification divine. Eh oui, nous comprenons trop bien la situation. Nous savons ce que c'est que de tout perdre, d'être vidé de ses forces, de n'avoir plus d'estime de soi, et d'être ballotté à la merci de la frustration et du néant. La souffrance de Jésus nous apprend que la fin n'est jamais la fin, qu'il y a encore quelque chose à faire, que nous pouvons nous relever et continuer.

Jésus a connu la peur, l'humiliation, l'abandon et la solitude aux heures les plus cruelles de sa vie. Les apôtres dormaient au Jardin, Pierre s'est saisi d'un couteau, la garde romaine lui a arraché ses vêtements, tous - tous - ont disparu. Personne ne s'est porté à sa défense. Personne n'a voulu admettre qu'il le connaissait. Personne n'était là quand il est mort, sauf sa mère, alors veuve sans ressources, et les femmes - et peut-être l'un des Douze, à en croire un seul des quatre évangiles. Aucun lépreux n'est venu; aucun infirme n'a entonné de chant funèbre; aucun ami influent n'a fait jouer ses accointances ou n'a acheté un

pardon; pas de protestataires pour exiger sa remise en liberté. Il est mort dans la disgrâce, criminel d'État. Et il est mort sans un mot de malédiction. Nous apprenons de la souffrance de Jésus que la vie vécue en harmonie avec notre Dieu est, même au moment de la destruction totale, la seule force qu'il nous faut pour survivre, l'âme indemne, le cœur intact.

Jésus a souffert. Ce sont sans doute là les deux mots les plus humains de toute l'Écriture. Ce sont sans doute aussi, quand la vie semble devenue pour chacune et chacun un fardeau trop lourd à porter, les deux mots qui nous sauvent vraiment, tous tant que nous sommes. John Donne a écrit: «l'affliction est un trésor et presque personne n'en a assez²». La souffrance efface nos illusions. Il ne reste alors plus rien entre nous et Dieu. Dire «je crois en Jésus Christ ... qui a souffert», c'est dire que je crois que la souffrance n'est pas la destruction et qu'elle peut être, en fait, ce qui fait la gloire de notre vie. Je crois que le Dieu qui est absent m'est présent.

¹ MARTHALER, op. cit., p. 152.

² John DONNE, «Devotions Upon Emergent Occasions ». méditation 17 (1624).



LA CONSCIENCE CHRÉTIENNE ADULTE

André Naud

(Le magistère incertain, Fides 1987, p. 248-254)

Le thème que nous abordons s'impose. Essentiellement, l'Église s'adresse à des adultes. Certes, il est vrai, pour elle comme pour quiconque, qu'on ne peut traiter les enfants comme des adultes. Mais le langage utilisé avec les enfants et les attitudes prises devant eux visent à les amener progressivement à se conduire en adultes et à être capables d'entendre des propos et des motivations d'adultes. D'un autre côté, la notion de conscience chrétienne adulte est loin d'être aussi claire qu'on peut penser de prime abord. Rien n'est plus facile que d'en caricaturer ou d'en fausser les traits. Enfin réfléchir sur la conscience adulte nous permettra de sortir de la problématique imposée par un langage ecclésiastique passablement empêtré et compromis dans les notions de conscience «droite» et de conscience «éclairée».

Le mot «conscience chrétienne» n'est pas là pour signifier que les catholiques seraient toujours en train de prendre des décisions de conscience typiquement chrétiennes. Il veut indiquer simplement que nous exami-

SECTION 3 : SPIRITUALITÉ

nerons ici comment une conscience adulte établit ses rapports à la foi chrétienne et plus particulièrement à l'Église et à son Magistère.

1. Le premier trait de la conscience chrétienne adulte, c'est qu'elle garde jalousement pour elle le dernier jugement à poser. Une telle conscience refuse d'aliéner ce jugement de quelque façon que ce soit. C'est sa manière de se prendre elle-même en charge. Et c'est d'ailleurs pour cela qu'elle est responsable en bien ou en mal, pour le meilleur ou pour le pire. C'est un peu ce qu'on veut sans doute signifier quand on dit qu'en dernière analyse la conscience est seule devant Dieu. Et cela est vrai: la maturité suppose une certaine solitude devant Dieu. Ajoutons-le tout de suite, c'est parce que la conscience croyante se sait ainsi seule devant Dieu qu'elle sent le besoin de le prier et de solliciter son aide, au moment des grandes décisions, à la fois pour bien discerner le chemin qu'elle devra suivre et pour s'y engager généreusement.

Une conscience qui consentirait à aliéner son droit à l'intelligence tout particulièrement quand il s'agit d'actions à poser, ne serait pas une conscience adulte. Elle ne serait pas une conscience humaine. Elle ne serait même pas une conscience. Aussi la

conscience chrétienne n'aliène-t-elle ce droit, ni dans la foi, ni par la foi.

Le contraire d'une conscience adulte est une conscience démissionnaire. Elle est démissionnaire la conscience qui s'en remet purement et simplement, sans examen, à un jugement extérieur à soi. On fustige avec raison ceux qui s'en remettent aveuglément à des ordres, qu'ils viennent des autorités étatiques ou des autorités militaires. Il faudrait dire: de quelque autorité qu'ils viennent. Parce que le dernier jugement de conscience est inaliénable, il est vrai de dire que, même lorsque l'Église lie les consciences – pour employer un langage qui est assez contestable – elle n'en est pas moins obligée de leur laisser cette ultime prérogative de poser elles-mêmes, devant Dieu, le dernier jugement précédant l'action à poser.

Ce premier trait d'une conscience chrétienne adulte est d'une importance extrême. Rien de ce qu'on sent le besoin d'ajouter ne devrait venir le voiler. C'est même sur ce premier trait que toutes les autres caractéristiques de la conscience chrétienne adulte peuvent venir s'appuyer et se greffer.

2. Parce qu'elle est une conscience de croyant chrétien, la conscience chrétienne adulte tient à poser ce dernier jugement selon le meilleur de l'inspiration chrétienne.

SECTION 3 : SPIRITUALITÉ

Cette conscience ne s'enferme pas en elle-même; elle est essentiellement une conscience de disciple. Elle n'est chrétienne que parce qu'elle est déterminée à suivre la personne du Christ et à s'inspirer de l'esprit qui l'animait.

C'est la lecture de l'Évangile qui permet de découvrir l'esprit de Jésus. Il est fait de confiance en Dieu et de cette forme d'attitude filiale si caractéristique de tous les rapports de Jésus avec son Père. Il est fait d'une générosité du cœur pour le service de Dieu et pour le service désintéressé des autres. Il accorde une place tout à fait privilégiée au précepte de l'amour, au point qu'il devienne le résumé de toute la loi et qu'il en mesure constamment l'application concrète. En parfaite cohérence avec cette attitude de base, il repousse vigoureusement tout juridisme étroit et mesquin qui perdrait de vue le primat de l'amour généreux sur les règles concrètes d'action, surtout si elles sont de type pharisaïque. Il est profondément marqué enfin par le désir de faire en toutes choses la volonté du Père. Aussi cet esprit pourrait-il s'exprimer dans la grande loi de conscience suivante: rechercher ce que peut être la volonté de Dieu en tenant compte du primat de l'amour, afin d'y répondre avec confiance et générosité.

Bergson a bien fait voir ce qui caractérise cette approche lorsqu'il présentait la morale de l'Évangile comme étant essentiellement celle de l'âme ouverte :

L'acte par lequel l'âme s'ouvre a pour effet d'élargir et d'élever à la pure spiritualité une morale emprisonnée et matérialisée dans des formules: celle-ci devient alors, par rapport à l'autre quelque chose comme un instantané pris sur un mouvement. Tel est le sens profond des oppositions qui se succèdent dans le Sermon sur la montagne: «On vous a dit que... Et moi je vous dis que ...» D'un côté le clos, de l'autre l'ouvert¹.

3. Parce qu'elle se sait et se veut responsable, la conscience chrétienne adulte est soucieuse de s'informer autant qu'il faut, chaque fois qu'il y a matière à débat pour elle. C'est là, pour elle, une autre manière de n'être pas close mais ouverte. La qualité de son information importe pour elle. De même son étendue. Elle tient à une information large, dans toute la mesure où elle peut y accéder. Elle est avide de profiter de la sagesse du passé, souvent intégrée dans les coutumes les plus vénérables et les mieux établies. Mais elle interroge aussi la pensée nouvelle. Si donc elle est ultimement seule devant Dieu au moment de prendre la décision derrière, elle est loin d'être solitaire dans toutes les démarches qui précèdent ce moment ultime.

4. Dans cet esprit, elle tient à profiter de la sagesse de l'Église et de l'héritage sans pareil dont celle-ci est dépositaire. Elle recherche avec avidité le meilleur de cette sagesse et de cet héritage. Mais d'un autre côté, elle ne croit pas pouvoir s'en remettre purement et simplement à toute la tradition morale de l'Église. D'abord sans doute parce que chaque situation est particulière et parce que chaque geste à poser doit tenir compte des exigences et des circonstances propres à chaque situation. Mais aussi parce que l'intelligence adulte est informée de l'histoire et formée par elle. Elle a appris par l'histoire que le Magistère de l'Église a ses limites et qu'il n'est pas exempt de toute possibilité d'erreur. Elle en tire les conséquences, qu'elle tient à formuler d'une façon judicieuse.

La conscience chrétienne adulte est donc tout le contraire d'une conscience naïve. Elle serait naïve la conscience qui accueillerait les enseignements du Magistère ou même de l'Église en les mettant tous sur le même pied, en leur accordant systématiquement le même degré de certitude. Elle serait naïve la conscience qui négligerait de se rappeler que si, dans le passé, une autorité enseignante a pu se tromper, elle peut se tromper encore. Ou celle qui ignorerait que le Magistère de l'Église, par fausse prudence peut-être ou par manque

d'information, peut malheureusement tarder à tenir assez compte des nouveaux savoirs ou de conditions culturelles profondément changées. La conscience chrétienne adulte estime, pour sa part, que c'est son devoir aussi bien que son droit de se rappeler, emmêlés dans une histoire où la sagesse ne manque pas, les avatars de l'enseignement magistériel. Elle le fait dans la sérénité, sans dépouiller systématiquement de toute autorité l'enseignement présent.

Elle est d'ailleurs très avertie du fait qu'il y a, dans l'Église et dans l'enseignement de son Magistère, une hiérarchie de vérités comme le rappelait Vatican II. Pour elle, un catholique ne se distingue pas par son option sur la question de la limitation des naissances ou encore par la perception qu'il peut avoir de ce que devrait être le rôle précis de l'État sur une question comme l'avortement. Elle comprend qu'il serait ridicule de considérer comme exclus de l'Église ceux qui ont des avis personnels dissidents sur de pareilles questions.

Il existe aussi une hiérarchie de certitudes et la conscience chrétienne adulte le sait. Si le magistère n'aide pas beaucoup à découvrir le degré de certitude avec lequel il s'exprime parce qu'il parle trop souvent sur le même ton impérieux, elle cherche à découvrir par elle-même la certitude avec laquelle une doctrine doit être accueillie, en tenant compte de ce qui se dit et des

SECTION 3 : SPIRITUALITÉ

études les meilleures. Un principe général peut toujours la guider: lorsqu'il s'agit de la moralité des actes, la certitude est habituellement moins grande quand on aborde des dilemmes moraux dépendant de situations hu-maines très concrètes et parfois très complexes.

Beaucoup de situations sont en effet uniques. La conscience chrétienne adulte en est convaincue. Pour elle, les règles générales de conduite sont importantes, nécessaires même pour guider les choix à faire. Mais la situation particulière peut exiger parfois un examen supplémentaire et demander qu'on tienne compte de données que la règle n'avait pas prévues. La conscience chrétienne adulte a donc le sens de l'exception à la règle, ce sens de l'exception que Jésus a manifesté si souvent, tout au long de son existence. Dans les conflits de valeurs ou dans les conflits qui opposent entre elles certaines règles morales, elle trouve normal de trancher en remontant à la règle suprême de l'amour généreux, de Dieu et de la personne de l'autre.

Pour toutes ces raisons, la conscience chrétienne adulte tient donc à consulter divers points de vue et diverses approches de la vérité, mais en mesurant le mieux possible la crédibilité de chacun. Elle écouterait d'un esprit bienveillant l'enseignement

du Magistère, en présumant même que la vérité se trouve de son côté. Mais elle tiendra compte également des réactions suscitées par cet enseignement chez les personnes les plus crédibles, pour leur esprit chrétien, pour leur prudence, pour l'ampleur de leur information. Elle n'aura pas peur des théologiens. Elle accordera l'importance qu'elle mérite à la pensée des frères chrétiens des autres Églises. Bref, elle accueillera la vérité, d'où qu'elle vienne.

Parce qu'elle est adulte, la conscience dont nous parlons est prudente et ne tranche pas trop vite, surtout quand elle est amenée à le faire d'une manière absolue ou d'une manière toute nouvelle par rapport à la tradition reconnue. Elle se méfie des passions: de celles des autres, des siennes propres, et même des passions magistérielles. Les réactions viscérales, les préjugés, les jugements sommaires et simples sur ce qu'est ou devrait être la pensée morale de l'Église, tout cela lui répugne profondément. Son idéal est précisément de discerner. Et de discerner notamment, dans l'enseignement de l'Église, si précieux et si important pour elle, la part de la vérité et la part inévitable des limites.

Le mot «obéissance» a un sens pour elle. Mais toutes ses décisions ne se ramènent pas à ce mot, à moins qu'il ne signifie: faire la volonté de Dieu. Découvrir celle-ci n'est

SECTION 3 : SPIRITUALITÉ

pas toujours simple et elle le sait. Car s'il y a la loi ou la règle générale de conduite, il y a aussi la situation concrète, qui est singulière et souvent très particulière. On ne peut établir une équation automatique entre la loi générale et la volonté de Dieu sur soi dans telle situation, qui peut être unique. Le mot «obéir» ne résume tout que lorsqu'il concerne la volonté, souvent cachée, de Dieu lui-même. La conscience chrétienne adulte se méfie donc de ceux qui n'ont que ce mot à la bouche ou qui identifient trop vite volonté de Dieu et pensée humaine.

¹ Henri Bergson, *Les Deux Sources de la morale et de la religion*, Paris, P.U.F., pp. 57-58.



SECTION 4

AUTONOME OU
HÉTÉRONOME
NOTRE CONSCIENCE?Thématique pour
l'assemblée générale du
RFAN 2013:

«Si l'on est attentif à la vérité
de l'être humain,
il n'y a pas d'éthique ou
de morale sans dissidence :
dissidence par rapport
aux idées reçues,
à l'opinion publique,
au *politiquement correct*.

Comme l'a écrit Eric Fromm :
«L'homme qui ne peut qu'obéir
est un esclave,
celui qui ne peut que désobéir
est un révolté.»

Nous avons besoin des deux actions
comme de deux
instruments de musique
complémentaires
nécessaires à l'harmonie.

L'éthique exige vérité face à soi-même,
transparence et solidarité.»*

En 2009, deux théologiennes québécoises déjà invitées à une de nos assemblées générales écrivaient : «Sans dissidence, aucune institution ne se renouvelle, son rôle étant de protéger les acquis.»** Notre *Manifeste pour une Église dans le monde de ce temps* affirme notre dissidence par rapport, entre autres, à des modes d'organisation de notre Institution et propose des engagements de notre part pour la rendre plus proche de l'Esprit du Père manifesté par Jésus de Nazareth, donc la renouveler. Dans ce même Manifeste «**nous souhaitons que dans l'Église l'autonomie de l'être humain et l'importance de sa conscience soient au centre de nos orientations et de nos décisions d'agir.**»

Ai-je SUFFISAMMENT confiance en ma conscience «qui est la voix de Dieu» selon l'expression consacrée? Est-ce que dans mes engagements, parfois dissidents, ma conscience me libère? Les paroles et faits de Jésus rapportés par les Évangiles ont-ils des liens avec l'audace de sa conscience?

* DURAND, Guy, *La désobéissance civile et nous*, Fides 2013, page 99.

** BARONI DANSEREAU Lise et BERGERON Yvonne, *Dissidence, résistance et communion en Église*, Novalis 2009, page 56.



**MOT D'OUVERTURE
SEPTIÈME ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DU RFAN**

23 OCTOBRE 2013

Depuis 2006, grâce à l'initiative de Claude Lefebvre malheureusement décédé, les membres du Réseau des Forums André-Naud s'efforcent de promouvoir au quotidien la liberté de pensée et d'expression dans l'Église catholique. Ils et elles cherchent à se créer une pensée éclairée qui s'exprimera par une parole libre annonçant de bonnes nouvelles pour l'humanité. Ressourcés par l'Esprit du Verbe qui a marché en Palestine à l'époque des talibans romains, guidés aussi par l'esprit qui habite les textes de Vatican II et par celui d'André Naud dont le sens critique, l'humilité et la finesse étaient admirables, ils misent sur la compassion et la solidarité pour que la vie de la femme, de l'homme et de leurs enfants soit abondante sans oublier cependant que cette abondance exige effort et engagement car l'humain est long à naître. Très long!

Un peu comme Antoine de St-Exupéry dans *CITADELLE*, je pense «qu'il convient en permanence de tenir réveillé en la femme et en l'homme ce qui est grand et de les convertir à leur propre grandeur.» Ce

ne sont pas des formules vides, la peur, des connaissances mortes, des voies de facilité, de l'entretien érigé en système qui tiennent réveillés et développent la grandeur humaine car «LA VIE EST CHANGEMENTS, CRAQUEMENTS ET MUE DOULOUREUSE» écrit l'auteur de *Citadelle*. Toute la démarche de Jésus de Nazareth est appel à la vigilance, au réveil et à la mue douloureuse. Bravo à vous les humbles et les dépouillés qui rassemblez par le pardon, à vous aussi les doux et les tendres qui rejoignez les coeurs, à vous les militants pour la justice et la paix, à vous dont le oui est oui et le non est non. Les 2365 pères conciliaires présents à Vatican II (dont Mgr Paul-Émile Charbonneau, toujours vivant et signataire de notre Manifeste) ont repris cet appel en leurs mots et André Naud n'a cessé de plaider pour le respect de l'intelligence et le développement de l'attention.

À la façon du Prophète de Nazareth, nous devons être collés à la réalité, conscients et conscientes de nos préjugés à détruire, pour lire ce que les pères conciliaires nommaient les SIGNES DES TEMPS. Parfois nos connaissances sur Dieu et le Monde nous amènent à mal interpréter ces signes et à défigurer la réalité. Elles peuvent nous conduire à une ritualisation qui nous éloigne des personnes et de la rue qu'elles habitent. N'est-ce pas ce que les grands prêtres de son époque ont fait? Notre Institution les a souvent imités et court ce risque présentement... même si un certain François, évêque

SECTION 4 : VIE DU RÉSEAU

de Rome, ressemble à cette braise réconfortante qui attend peut-être un peu de vent de notre part. Sera-t-il notre complice, serons-nous le sien? Notre conscience, celle dont nous faisons l'éloge dans notre Manifeste, sera interpellée aujourd'hui pour nous tenir réveillés et soucieux et soucieuses du monde de ce temps.

Je vous invite à un moment de prière et d'intériorité en écoutant le prophète Isaïe nous décrire ce qui plaît à Dieu (Is 58) :



FORUM ANDRÉ-NAUD SAINT-JEAN-LONGIEUIL BILAN 2012-2013

Lucien Lemieux

Le 23 octobre 2013

Depuis l'assemblée générale du réseau, le 24 octobre 2012, le nombre est demeuré treize, trois nouveaux ayant succédé à trois anciens. Depuis ses début en 2007, 26 personnes : 13 femmes et 13 hommes ont été membres de notre Forum. Plusieurs, qui ont laissé soit par trop peu d'intérêt (5), soit à cause de charge trop lourde de travail pastoral (6, surtout des agentes de pastorale), soit de décès (2), sont devenus des personnes dites sympathisantes; celles-ci

sont au nombre de 17, quatre de plus que l'an dernier.

Le Forum a tenu six réunions, de 15h30 à 18h30-19h00, incluant un léger repas. L'ordre du jour incluait toujours un échange d'expériences vécues, des échos de l'équipe nationale, un texte de réflexion soit d'André Naud, soit d'un autre auteur de la même trempe, soit un texte biblique, soit un texte conciliaire.

Les sujets particulièrement abordés cette année en vue de possibles actions à poser sont ceux-ci :

- retour sur l'assemblée générale du 24 octobre;
- l'iniquité, sinon des injustices au sein des équipes paroissiales de pastorale : surcharge des agentes par rapport au personnel ordonné;
- la violence dans l'Église, à partir du texte de Camilo Maccise, manifestée par le centralisme, l'autoritarisme patriarcal, le dogmatisme; il s'ensuit de le répandre;
- lettre à notre évêque, contestant le gel de salaire décidé par lui pour l'année 2013-2014, pour le personnel pastoral et indirectement pour le personnel de soutien dans tout le diocèse;

- latitude possible des officiants lors des célébrations eucharistiques dominicales, dans le choix des textes et dans la manière de les dire en d'autres mots que ceux du rituel, par exemple en modifiant le *Je crois en Dieu* selon les lectures bibliques du jour;
- la laïcité fera l'objet de la prochaine réunion.



**BILAN ANNUEL DU
FORUM ANDRÉ-NAUD
NICOLET-TROIS-RIVIERES**

Perspectives et activités publiques :

Nous avons ciblé en début d'année deux thèmes qui méritaient d'organiser des activités pour nos membres: les cinquante ans de Vatican II et la crise à Développement et Paix.

En novembre donc, nous avons accueilli une équipe du Centre Justice et Foi qui offrait une soirée thématique «La montée de la droite religieuse» en lien avec cette situation et une cinquantaine de personnes étaient au rendez-vous.

Nous avons envoyé à l'occasion de Pâques, une réflexion dans la rubrique du courrier des lecteurs du journal Le Nouvelliste, et nous désirons continuer possiblement à l'occasion de Noël.

Nous n'avons pas réussi à trouver le bon angle pour concrétiser une activité sur Vatican II, mais lors d'une soirée de rencontre plus festive en juin tous les participants ont accepté de se joindre à l'équipe de la communauté de Ste-Bernadette pour une activité en lien avec la loi 52. Environ 80 personnes étaient au rendez-vous pour écouter et interroger Mme Nicole Poirier sur son expérience avec les personnes atteintes d'Alzheimer à la Maison Carpe Diem de Trois-Rivières.

Dans le but d'élargir notre base de participation, notre ami Bernard Ménard s'est mis au travail et a confectionné ce petit bulletin de présentation du Forum André-Naud Nicolet-Trois-Rivières, qui peut être ajusté à diverses régions.

Fonctionnement :

Nous avons tenu cinq rencontres régulières où une vingtaine de participants étaient assidus et deux rencontres plus informelles en décembre et juin.

Dans le but de partager les tâches, nous avons opté pour un changement de président d'assemblée à chaque réunion et de même pour la prise des notes.

De plus, des membres ont pris la parole dans des lettres aux journaux régionaux en s'identifiant au Forum André-Naud, de sorte que la prise de parole s'élargit dans notre Église locale.

**BILAN 2012-2013
DU FORUM ANDRÉ-NAUD
(MONTRÉAL)**

André Gadbois

délégué du FAN de Montréal

1. Les membres du Forum André-Naud de Montréal ont tenu 9 réunions dans les locaux du Sanctuaire Saint-Jude de Montréal, de 13h15 à 15h30 le lundi. La moyenne des membres présents était de 16.

2. Les membres ont réfléchi collectivement sur des décisions et activités de leur archevêque et sur l'orientation qui s'en dégage : dogmatisme, manque de consultation et développement de la centralisation. Devant trois demandes d'une rencontre avec lui, suivies d'aucun accusé de réception, il a été proposé et adopté de cesser de poursuivre ce projet.

3. Les membres ont consacré plusieurs heures à diffuser le *Manifeste pour une Église dans le monde de ce temps*, le creuser (comment développer la conscience, quelles sont les étapes qui pourraient permettre à une communauté à taille humaine de devenir autonome,...?) et le faire signer (appuis).

4. Guidé par Jean-Paul Asselin, le Forum s'est efforcé de dresser un plan de la situation de Montréal (anglicisation, moyens de

transport déficients, multiethnique et multi-religieux, anonymat, démographie et appauvrissement...) afin de collaborer à de petits redressements en ciblant des secteurs ou domaines d'interventions.

5. La formulation «nouvelle évangélisation» provenant de Rome est dénoncée comme un leurre quand on assiste au retour des indulgences, au sabotage de Développement et Paix, à la stagnation du progrès pour arriver à l'égalité femme/homme.

6. L'article d'André Fossion dans le Bulletin du RFAN (no 22) a suscité beaucoup de réflexion sur les petites communautés chrétiennes (à taille humaine).

7. Le Sommet sur l'éducation organisé par le gouvernement du Québec a permis aux membres de se situer devant le printemps érable et les défis de l'éducation.

8. À l'occasion de l'anniversaire de l'encyclique *Pacem in terris*, les membres se penchant sur la progression de l'industrie de l'armement.

9. La démission de Benoît XVI amène le groupe à parcourir deux textes pertinents : celui de Yvone Gebara et celui du théologien Boff (théologie de la libération). Le journaliste Frank Desoer (Radio-Canada) est venu assister à une réunion du FAN et interviewer les membres individuellement.

SECTION 4 : VIE DU RÉSEAU

10. L'élection du pape François suscite de l'espoir parmi les membres et contraste avec la présence rigide de leur évêque. Il est unanimement reconnu que nos efforts pour la diffusion et la réalisation de notre Manifeste soient maintenus.

11. Compte tenu de l'écart existant entre l'Église (le Peuple de Dieu) et la hiérarchie, il est proposé et adopté d'utiliser le plus souvent possible le mot Église pour désigner le Peuple de Dieu et le mot Institution ou autorités catholiques pour exprimer la réalité hiérarchique.

12. Une rencontre entière a été consacrée à un respectueux débat sur le droit à mourir dignement; deux médecins (messieurs Boisvert et Bélanger) ont participé à notre débat. La rédaction (difficile) d'une lettre exprimant notre point de vue a été acheminée à la commission parlementaire étudiant ce sujet, aux médias, aux évêques québécois et canadiens et aux forums locaux. Le texte a été classé comme mémoire et affiché sur le site de cette commission.

13. Des suggestions concernant l'assemblée générale du RFAN (2013) ont été acheminées à l'équipe nationale.

14. Le FAN de Montréal a réagi au moratoire concernant la transformation et la location des bâtiments «catholiques» imposé par l'évêque de Montréal.

15. Le nombre de réalités importantes à regarder à Montréal comme en Église a souvent obligé les membres à réviser leurs luttes et leurs débats pour éviter l'éparpillement.



**BILAN
DE L'ÉQUIPE NATIONALE
DU RÉSEAU
DES FORUMS ANDRÉ-NAUD
ANNÉE 2012-2013**

André Gadbois,
coordonnateur du RFAN

Les membres de l'équipe nationale pour l'année 2012-2013 étaient Michel Bourgault (webmestre), André Gadbois (coordonnateur), Françoise Lagacé (exécutif), Gilles Lagacé, Denis Normandeau (trésorier et exécutif), Alain Pronkin, Marie-Josée Roux et Daniel Roy.

1. L'équipe nationale s'est réunie au sous-sol du presbytère de la paroisse de la Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie le 28 novembre 2012, le 13 février 2013, le 15 mai 2013, et le 11 septembre 2013, de 11h30 à 15h30.

2. À chacune de ces réunions ont été pré-

SECTION 4 : VIE DU RÉSEAU

sentés systématiquement des nouvelles des forums locaux, un rapport financier par Denis Normandeau, un rapport de fréquentation du site Internet par Michel Bourgault et la situation du Bulletin du RFAN.

3. Les dates des rencontres de l'équipe nationale ainsi que celle de l'assemblée générale 2013 ont été retenues.

4. Il a été décidé qu'après chaque assemblée générale, une lettre de rappel de la cotisation soit acheminée à tous les membres, sympathisant(e)s et abonné(e)s.

5. L'évaluation de l'assemblée générale 2012 a été menée à partir de la grille et des commentaires écrits par les participantes et participants.

6. André Gadbois a été invité à rappeler assidûment aux membres l'importance d'accumuler des signatures appuyant notre Manifeste. Beaucoup de temps a été consacré au Manifeste, à ses appuis et à sa diffusion. Michel Bourgault et Raymond Anctil ont rendu possible la signature du Manifeste sur le site Internet.

7. Les membres se sont tenus informés continuellement du saccage progressif de Développement et Paix, cherchant comment intervenir.

8. Il a été convenu que Michel Bourgault

tente un envoi du Bulletin copie PDF à André Gadbois pour l'acheminer à des membres et ainsi éviter de plus en plus la copie papier.

9. Les membres de l'équipe nationale ont partagé leurs réactions et impressions à l'occasion de l'élection de François, l'évêque de Rome. Unanimement il a été convenu que le RFAN avait toujours sa place dans notre Institution même si le nouveau pape semble très ouvert et très proche des gens sur la rue.

10. La prochaine assemblée générale (2013) a retenu l'attention des membres : thématique et objectifs, conférencier/conférencière, place du Manifeste, horaire, etc.

11. Il a été proposé et adopté que André Gadbois prenne du temps pour former une petite équipe dont le travail serait de préparer une conférence de presse (CDP) pour faire connaître le Manifeste. Travail à faire durant l'été.

12. Par souci d'économie, à chaque réunion les membres ont apporté des enveloppes étiquetées contenant le Bulletin afin de le distribuer à des membres de leur entourage.



**PROJET DE
PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU RÉSEAU DES
FORUMS ANDRÉ-NAUD
TENUE
LE 23 OCTOBRE 2013**

1. La 7^e assemblée générale du Réseau des Forums André-Naud (RFAN) s'est tenue le 23 octobre 2013 à la Maison de la Madone à Trois-Rivières et s'est ouverte à 10h00 par le mot d'ouverture du coordonnateur du réseau, André Gadbois.

2. À 10h15, les animateurs de la journée, Françoise et Gilles Lagacé, ont présenté le conférencier invité, Guy Durand, théologien et juriste, professeur émérite de l'université de Montréal.

3. Monsieur Durand a traité de la conscience pour en arriver à questionner les participantes et participants : ai-je confiance en ma conscience? Un échange avec l'assemblée a conduit au repas à midi.

4. À 13h15 s'est déroulée dans la salle une conférence de presse animée par Guy Rousseau; André Gadbois a exposé le contenu du *Manifeste pour une Église dans le monde de ce temps*, rendu compte des appuis à ce texte et illustré comment l'évêque de Rome est en train de rejoindre leurs souhaits. Françoise Lagacé et Bernard Ménard se sont joints à lui pour répondre

aux questions des journalistes.

5. À 13h45 les membres ont travaillé en ateliers et par la suite ont échangé avec le conférencier jusqu'à 15h15. Une pause a suivi.

6. À 15h35 les membres ont proposé des pistes d'action dans la ligne du Manifeste : profiter du synode annoncé sur la famille en octobre 2014 à Rome et de la réunion préparatoire des évêques canadiens (CÉCC) en mars prochain pour exprimer nos idées sur cette réalité et sensibiliser l'Église du Québec à cet événement.

De plus entreprendre des démarches avec les autres Églises (et religions?) pour créer un dialogue sur Églises et société. Créer des liens avec tous les regroupements et organismes pour en arriver à un mouvement (pas nécessairement structuré) porteur d'espoirance : importance de prendre la parole dans le débat sur les enjeux de notre milieu sans oublier de la donner à d'autres.

S'efforcer d'appliquer dans notre organisme (RFAN) l'égalité homme/femme dans la fonction de délégués et se soucier davantage de rassembler en forum des membres isolés.



LA CONTESTATION

**S'INVITE DANS
L'ÉGLISE DU QUÉBEC**

LE DEVOIR, LE LUNDI 28 OCTOBRE -
ETHIQUE ET RELIGION

JEAN-CLAUDE LECLERC

redaction@ledevoir.com

Jean-Claude Leclerc enseigne le journalisme à
l'Université de Montréal.

Les propos du pape François auront incité plusieurs catholiques du Québec à oser entreprendre des changements dans leur Église. Ainsi, un Manifeste des Forums André-Naud pour une Église dans le monde de ce temps, rendu public mercredi dernier, avait déjà l'appui de quelque 1600 personnes. Inspiré par «l'appel à la désobéissance» -lancé en 2011 par 300 curés d'Autriche - «pour motif de conscience», leur programme apparaît cependant moins radical.

Parmi les appuis, on note un évêque, un seul, Mgr Paul-Émile Charbonneau, retraité mais toujours actif; des théologiens (Guy Durand, Lise Baroni Dansereau, Yves Carrier), d'ex-responsables de communauté (Gisèle Turcot, Odette Légère), des journalistes (Alain Pronkin, Michel Rioux), des prêtres (Raymond Gravel, Gérard Marier, Denis Paquin, André Beauchamp) ainsi que des Fils de la Charité et quelques Oblats,

dont Bernard Ménard, vice-recteur du sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine.

Le Réseau des Forums André-Naud est né en 2006. Il regroupe des chrétiens, hommes et femmes, clercs et laïcs, qui militent pour la liberté de pensée et d'expression dans l'Église catholique. Leur engagement s'inspire de Jésus, de l'esprit du concile Vatican II et d'un théologien québécois aujourd'hui décédé, André Naud.

Les auteurs du manifeste formulent quatre «souhais», soit d'abord que l'Église replace «l'être humain et sa conscience» au centre de ses orientations et de ses décisions, que l'égalité homme-femme y soit reconnue autant que dans la société civile, et qu'au sein de l'institution ecclésiale la décentralisation des pouvoirs se traduise «progressivement» par une prise en charge par les membres eux-mêmes de chaque communauté chrétienne.

Le quatrième souhait vise tout particulièrement le Québec. On y propose que les évêques d'ici prennent plus de liberté à l'égard de Rome, mais aussi qu'ils s'impliquent davantage, «en association avec les laïques», dans les «enjeux» de la société québécoise. Ainsi, l'on voudrait non seulement que l'épiscopat rompe avec une longue tradition d'obéissance au Vatican, mais aussi nonobstant sa «domination»

SECTION 4 : VIE DU RÉSEAU

d'autrefois - dans les affaires de la société québécoise.

Les «engagements» pris par les Forums paraissent plus immédiatement novateurs. Ainsi, plusieurs paroisses ayant été fusionnées faute de prêtres ou de fidèles (à l'instar, par exemple, des Caisses Desjardins), on entend susciter des communautés «à taille humaine» dont l'action puisse reposer sur «la connaissance des personnes, de leurs besoins, de leurs aspirations, de leurs joies et de leurs peines». De plus, l'«absolution collective», interdite par Rome, sera remise en pratique, et la participation de fidèles aux sermons sera également acceptée.

L'entrée d'hommes mariés ainsi que de femmes, mariées ou célibataires, dans le clergé (et, pour elles aussi, dans le service du diaconat) sera favorisée. Comme en Autriche, on voudrait même réintégrer dans le ministère les prêtres qui l'ont quitté et sont aujourd'hui mariés. Toutefois, contrairement aux curés autrichiens, les prêtres québécois ne s'engagent pas ici à tenir pour «frères» les prêtres en service qui entretiennent une «liaison» avec une autre personne.

Enfin, les prêtres des Forums vont, malgré

les interdits actuels, accueillir «ouvertement» à la table eucharistique dans leurs différentes situations de «couples», les gens divorcés-remariés, les personnes homosexuelles et les personnes vivant en union de fait pour peu qu'ils «cheminent dans la communion au Christ» (L'appel d'Autriche ajoutait : les gens d'autres Églises chrétiennes et ces catholiques ni payant plus l'impôt prélevé par l'État pour leur Église.)

Les 300 curés d'Autriche ont justifié leur «désobéissance» par un double blocage. «Le refus romain d'une réforme de l'Église nécessaire depuis bien longtemps et l'inaction de évêques, écrivaient-ils, non seulement nous autorisent mais nous obligent à suivre notre conscience et à agir de notre propre initiative.» Et ils concluaient leur appel par un mot à saveur fort évangélique «Nous n'avons qu'un maître, et entre chrétiens, nous devrions tous nous appeler frères et sœurs.»

Les catholiques du manifeste québécois, outre l'autonomie de la personne et le primat de l'amour sur les règles, mentionnent plutôt les sentiments et les angoisses de l'humanité «de ce temps», à la manière du concile Vatican II. Ils justifient l'urgence d'une réforme de l'Église par le fait qu'à leur avis cette institution a «dérapé» : elle aurait accaparé l'Évangile «pour en faire son af-

faire» alors qu'il appartient à l'humanité. C'est pourquoi ils se sentent obligés, disent-ils, de déclarer à nouveau leurs options et leurs choix.

De telles déclarations, qui risquaient de rester lettre morte sous les derniers papes, trouvent, depuis le pape François non seulement un climat différent, voire une orientation nouvelle, mais surtout une ouverture aux changements marquée au sceau de l'essentiel et de l'urgence. Ils trouveront, par contre, des clercs ou des fidèles souvent divisés quant aux réformes à entreprendre et heurtés quelquefois par les bouleversements à venir.

Bien plus, dans l'Église catholique, le Vatican n'est pas la seule institution monolithique. Les épiscopats nationaux aussi, une fois libérés de la tutelle de Rome, pourraient, le cas échéant, être captifs des mêmes rigidités. Au Québec, il est vrai, les évêques ont connu, encore récemment, de saines diversités de vues. Ils participent toutefois à une «conférence» canadienne devenue conservatrice, voire rétrograde. Mais qui sait? Le sectarisme des «valeurs québécoises» pourrait les éclairer sur les vraies urgences d'aujourd'hui.



LIBÉRER LA PAROLE POUR AGIR

de Robert Hotte

extrait de *Le réseau Culture et Foi* (2008)

En présentation de son livre *Pour une éthique de la parole épiscopale*, André Naud nous dit : «On pourra constater dans les pages qu'on va lire que je n'aime pas beaucoup le silence». Eh bien, moi non plus! C'est pourquoi le RFAN (le Réseau des Forums André-Naud) m'a attiré dès le début. Si nous ne prenons pas la parole pour affirmer nos convictions nous manquons à notre devoir de baptisés. Pour ma part je n'ai jamais hésité à donner mon point de vue quitte à déplaire à certaines personnes qui ne partagent pas mes orientations. Ce n'est pas maintenant que je vais cesser.

L'évêque de notre diocèse (Trois-Rivières) vient de mettre un terme officiel à nos célébrations communautaires du pardon avec absolution collective dans une lettre pastorale en date du 7 octobre dernier. La mise en œuvre des nouvelles orientations diocésaines est fixée au 1er dimanche de l'Avent soit le 29 novembre prochain. C'est regrettable mais c'était aussi inévitable.

On n'a qu'à relire le livre d'André Naud cité au début pour comprendre que tout évêque si bien intentionné fut-il n'a pas la

liberté nécessaire pour répondre adéquatement à une telle situation. Un seul a osé prendre cette liberté : Jacques Gaillot, et cela lui a coûté très cher. J'aurais aimé voir mon évêque se dissocier des prises de position rigides de Rome sur les célébrations communautaires du pardon avec absolution collective. Je rêvais bien évidemment mais maintenant je suis bien éveillé. Il n'en demeure pas moins qu'André Naud avait ramassé de façon brillante sa pensée sur ce sujet délicat en trois propositions : «La première : il n'est pas toujours bon pour les évêques de ne pas exprimer leurs divergences de vue. La deuxième : il n'est certainement pas bon de ne les exprimer jamais. La troisième : il n'est surtout pas bon pour eux de se donner comme règle de conduite de ne les exprimer jamais» (*Pour une éthique de la parole épiscopale*, p.57).

Notre évêque nuance tout de même son propos au paragraphe 2 : «La célébration de la pénitence et de la réconciliation avec aveu et absolution collectifs n'est pas abolie, mais cette pratique est maintenant soumise à des règles beaucoup plus strictes. Cette pratique doit être exceptionnelle, réservée à des cas de grave nécessité. Seul l'évêque diocésain est juge de ces situations et peut autoriser la célébration de la réconciliation selon cette forme. À mon avis, de telles situations peuvent se présenter dans notre diocèse». Est-ce une porte ouverte? Je n'en sais rien mais je ne prends pas pour acquis cette ouverture.

Il appartient maintenant à chacun de nous de poursuivre sa réflexion personnelle. En ce qui me concerne, j'ai décelé pas mal d'inquiétude sur l'avenir de la pratique sacramentelle de ce sacrement lors de la lecture de *Liturgie, foi et culture* (volume 3, numéro 174, été 2003). Il s'agit d'un numéro complet sur la dérive du Magistère à la suite de la parution en 2002 du *motu proprio* intitulé *Misericordia Dei*, dans lequel sous prétexte d'une repersonnalisation du sacrement de la réconciliation Jean-Paul II remettait au premier plan l'aveu individuel aux dépens de la pratique de l'absolution collective qui, elle, doit redevenir exceptionnelle, c'est-à-dire réservée à des cas extrêmes bien définis.

Richard Wallot dans un article de ce numéro de *Liturgie, foi et culture* qualifie ainsi l'intervention de Jean-Paul II : «On peut dire que le *motu proprio* est un exemple inquiétant de juridisme ecclésiastique et qu'il propose des réponses du XVI^e siècle à des défis pastoraux du XXI^e siècle». Selon ce même auteur «le *motu proprio* donne l'impression qu'à Rome on a perdu le contrôle des consciences en Occident et qu'en conséquence, la seule solution envisagée passe par une restauration d'un encadrement sévère». Normand Provencher dans ce même numéro de *Liturgie, foi et culture* soutient pour sa part : «Les problèmes pastoraux d'aujourd'hui ne peuvent être résolus en passant par [le Concile de]

SECTION 4 : VIE DU RÉSEAU

Trente.» Puis il tire la conclusion suivante : «Ce n'est pas la première fois que le sacrement de pénitence-réconciliation est en crise. Chaque fois, pour sortir des impasses, l'Église a su proposer de nouvelles formes rituelles. Ne sommes-nous pas au début du quatrième régime pénitentiel?» Quant à Georges Convert du Relais Mont-Royal il précise : «Il est bon et nécessaire de temps à autre de célébrer le pardon entre frères et sœurs. De signifier à la fois la source de ce pardon qu'est Dieu le Père et le relais d'amour qu'est la communauté fraternelle». En fait la célébration du pardon ne devrait être ni individuelle ni collective, mais personnelle et communautaire.

Les uns et les autres ont parlé. La parole a été libérée, maintenant il faut agir. Si les célébrations du sacrement du pardon avec absolution collective ne sont plus disponibles, je m'abstiendrai de toute autre participation rituelle de ce sacrement. Je poursuivrai dans la voie tracée par Roger Poudrier dans son livre *L'Eucharistie source in- tarissable de pardon* (Médiaspaul, 2007). Il nous dit : «Si nous arrivons à la messe conscients d'être pécheurs, mais avec un cœur sincère et une foi droite, avec crainte et respect, confiants en la miséricorde inépuisable de Dieu, nous obtenons miséricorde et trouvons la grâce qui nous permet de repartir pécheurs pardonnés, comme le publicain de la parabole. Le Père a remis nos crimes et nos péchés, si grands soient-ils».

Car l'Eucharistie réduite à l'expression du dogme ne peut exprimer ce qui s'y passe et justifier l'attachement que nous pouvons y apporter écrivait Bernard Feillet dans *L'é-rance*. Il faut se poser des questions comme celle-ci de Feillet : «Qu'en est-il de si nombreux chrétiens qui s'interrogent sur leur appartenance à l'Église, sur leur adhésion aux dogmes qui structurent la communauté à laquelle ils se réfèrent, et qui se demandent s'ils ne sont pas en train de devenir chrétiens autrement?» La foi consiste à vivre non de la certitude, mais de l'espérance de ce qu'on espère.

André Naud disait : «On n'a pas le droit d'espérer si on ne veut pas lutter».



FICHE D'INSCRIPTION
POUR LE RÉSEAU DES FORUMS ANDRÉ-NAUD

MEMBRE :

Tout baptisé, toute baptisée, engagé(e) dans les activités de l'Église.

1^{re} adhésion = 50 \$ ~ Cotisation régulière = 25 \$

SYMPATHISANT / SYMPATHISANTE :

Soutien ; bulletin inclus = 50 \$

ABONNÉ / ABONNÉE À L'INFORMATION :

Bulletin seulement = 25 \$

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

FONCTION : _____

LIEU (paroisse, institution) : _____

Indiquez votre choix :

Membre : Sympathisant/Sympathisante : Abonné/Abonnée :

Signature : _____

Date de l'inscription : _____

Chèque au nom du :
RÉSEAU DES FORUMS ANDRÉ-NAUD
380, rue Bon-Air
Laval (Québec) H7B 1B5

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les membres contribuent par un montant de *50 \$ la première année* et *25 \$ (ou plus si désiré) les années subséquentes*.

Cette contribution vaut pour la période qui inclut une assemblée générale annuelle (AGA) jusqu'à la veille de l'AGA suivante. Les membres inscrits après le 15 novembre 2013 ne devront payer une nouvelle contribution que la veille de l'AGA du 2015.

Par l'expression «*la veille*», on peut entendre les mois de *septembre* et *octobre*.

La contribution financière n'est pas un obstacle au membership. Les personnes qui donnent un excédent se trouvent à couvrir le manque à gagner si certains donnent moins.

Les sympathisant(e)s

Il leur est demandé une contribution financière de *50 \$ par année*. Leur appui moral et financier vaut, comme dans le cas des membres, pour la période qui inclut l'AGA jusqu'à la veille de l'AGA suivante.

L'abonnement à la brochure du forum, est l'achat d'un produit. Le coût de *25 \$ pour les publications d'une année*, à partir de la date d'abonnement (ce qui représentera quatre publications par année).

RÉSEAU DES FORUMS ANDRÉ-NAUD

COMITÉ DE RÉDACTION DU BULLETIN

*André Gadbois
Denis Normandeau*

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
ET MISE EN PAGE

Joël Lamantia

PHOTOCOPIE

Kiwi Copie, Joliette

SECRETARIAT

Adresse de courriel : forum.andre.naud@sympatico.ca

*Adresse postale : 380 rue Bon-Air
Laval (Québec) H7B 1B5*

Site internet : <http://forum-andre-naud.org>